

Le Fonds canadien de la radio communautaire
Community Radio Fund of Canada

Rapport annuel

2010-2011





Le Fonds canadien de la radio communautaire

325, rue Dalhousie, bureau 903
Ottawa (Ontario) Canada K1N 7G2
Téléphone : 613-321-3513
Télécopieur : 613-482-5162
Sans frais : 888-583-1163
admin@communityradiofund.org
www.fondsradiocommunautaire.org

Visitez notre site Web pour vous abonner au bulletin
InfoFonds: Nouvelles du Fonds canadien de la radio communautaire

Communiquez avec nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/CrFcFcrc>
et sur Twitter : <http://twitter.com/radiofund>

Le 11 novembre 2011

English version available upon request
The Community Radio Fund of Canada welcomes your questions and comments, and we are happy to provide our information in both English and French. For more information and to contact us, please visit our website at www.communityradiofund.org.

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
STRUCTURE ET GOUVERNANCE	6
Au sujet du FCRC.....	6
Membres	7
Assemblée générale annuelle	7
Conseil d'administration.....	7
Ressources humaines	9
BAILLEURS DE FONDS DU FCRC.....	11
Astral Media Radio	11
BCE.....	11
Bell Media Radio	11
COGECO	11
GoldenWest Broadcasting	11
Haliburton Broadcasting Group	12
Rogers Broadcasting	12
SIRIUS Satellite Radio	12
ATTRIBUTION DU FINANCEMENT	13
Modifications aux politiques et procédures	13
Appel de demandes.....	13
Comité de sélection.....	13
Modifications aux projets des récipiendaires de la troisième année.....	14
Récipiendaires de la troisième année.....	15
Récipiendaires de la deuxième année	22
RAPPORT FINANCIER	28
Aperçu	28
Institution financière et investissements	28
États financiers vérifiés.....	28
Aperçu des produits	29
Aperçu des charges.....	29
Aperçu de l'actif.....	30
Aperçu du passif.....	31
APPENDICES	
Appendice 1 : Plan stratégique	
Appendice 2 : Formulaire de rapport à mi-parcours	
Appendice 3 : Formulaire de demande	
Appendice 4 : Entente de financement	
Appendice 5 : Formulaire de rapport final	
Appendice 6 : Formulaire d'évaluation du rapport final	
Appendice 7 : États financiers 2010-2011	
Appendice 8 : Sommaire des contributions (année 2) (en anglais seulement)	
Appendice 9 : Sommaire des contributions (année 3) (en anglais seulement)	

INTRODUCTION

L'exercice 2010-2011 a marqué un tournant dans le développement du FCRC. Comme nous le soulignons dans le rapport annuel de l'exercice précédent, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« le Conseil » ou « le CRTC ») a dévoilé en juillet 2010 sa nouvelle *Politique relative à la radio de campus et à la radio communautaire*¹. Cette politique prévoit l'octroi de nouveaux fonds au secteur. Avant de pouvoir commencer à recevoir ces fonds, le FCRC a dû présenter au CRTC un plan structurel et opérationnel décrivant sa gouvernance et son fonctionnement, ainsi que la manière dont les fonds seraient distribués. Nous avons mené des consultations, officialisé nos politiques et procédures et effectué des recherches approfondies afin de préparer ce plan, qui a été approuvé par le Conseil le 20 juillet 2011².

Avec ce plan en main, le FCRC dispose d'un cadre solide pour appliquer son approche de distribution du financement axée sur les résultats. Cette approche met l'accent sur l'atteinte de résultats spécifiques et mesurables. Elle invite les stations à prévoir ce qu'elles souhaitent accomplir au cours de la période où elles reçoivent des fonds et à décrire la situation qui résultera de leur initiative. De plus, l'approbation du plan a permis au Fonds d'obtenir plus de ressources administratives, ce qui lui a donné les moyens de louer un bureau et d'embaucher un agent de programmes.

Le conseil d'administration du FCRC a également élaboré un plan stratégique triennal en mai 2011. Ce plan s'appuie sur la vision suivante :

Le FCRC est un outil financier important au service du développement et de la pérennité de la radio de campus et communautaire au Canada. Il met sur pied des programmes adaptés aux besoins et aux réalités des stations, dans le but d'accroître leurs capacités et de les aider à accomplir leur mandat de service à la collectivité. Grâce au financement qu'il verse au secteur, le FCRC appuie le développement socio-économique du Canada, le bénévolat et la production soutenue d'une programmation de qualité qui se veut un reflet des collectivités locales en milieu urbain, rural et éloigné.

Le conseil d'administration a défini les objectifs et activités clés qui permettront au FCRC d'atteindre les buts suivants au cours des trois prochaines années :

1. Accroître les recettes du Fonds et diversifier ses sources de financement.
2. Établir de nouvelles initiatives de financement souples au profit du secteur et les gérer à l'aide de processus efficaces, impartiaux, justes et équitables.
3. Maintenir et renforcer l'efficacité et l'efficience de la gouvernance et des activités du FCRC.

Nous avons également tenu au cours de cet exercice le troisième cycle de financement du Programme pour le développement des talents radiophoniques et du Programme de stage radiophonique pour les jeunes. Le FCRC offre ces deux programmes depuis sa fondation en 2008 grâce à un financement d'Astral Media Radio. Jusqu'à présent, nous avons octroyé 480 000 \$ à 47 récipiendaires pour la tenue de 68 projets et initiatives qui ont offert de la formation, du mentorat ou de l'apprentissage et qui ont renforcé la programmation à l'échelle locale. En voici quelques exemples :

¹ Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2010-499, le 22 juillet 2010, www.crtc.gc.ca/fra/archive/2010/2010-499.htm.

² Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2011-431, le 20 juillet 2011, www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-431.htm.

- Des projets de production de nouvelles et de renforcement de services des nouvelles;
- Des initiatives sous les thèmes de l'histoire locale, des arts, de la culture et de la programmation jeunesse;
- L'embauche d'employés, de stagiaires d'été et de jeunes stagiaires, incluant des chefs des nouvelles, des journalistes, des responsables de la programmation et des coordonnateurs de projets;
- De la programmation éducative, comme celle produite grâce aux projets *Aboriginal Language Learning Programming Mentorship* et *Afterschool Broadcast Training Program*;
- De la programmation et des projets de recherche ciblés et constituant un reflet de la collectivité, comme *Radio-réalité* et *LaSalle, ma ville, mon histoire!*;
- Des reportages d'enquête et des documentaires de fond, comme *Below the Line: Stories of Poverty and Struggle*, *Culture rurale* et *The Boat People: Refugee Laws, Human Smuggling and a History of Boat Migrants in Atlantic Canada*.

Le FCRC est fier de tous ses récipiendaires, qui ont su mener à bien des initiatives de grande qualité. Il est heureux de continuer à appuyer le secteur de la radio de campus et communautaire et à augmenter son soutien au cours du nouvel exercice. Nous sommes convaincus que l'appui du Fonds aidera les stations à réaliser leur mandat et à mieux servir leur collectivité.

Le Fonds tient à remercier le CRTC et les radiodiffuseurs privés du Canada, dont le soutien est aussi important que nécessaire à la tenue de ses activités dont bénéficient les stations et leurs auditeurs.

Enfin, le FCRC souhaite remercier l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada) de son soutien. Le FCRC disposait d'un budget d'exploitation limité au cours de la période commençant par sa mise sur pied en avril 2008 et se terminant à la fin du dernier exercice. L'ARC du Canada nous a ouvert ses portes, nous a offert un bureau, et a fourni des contributions en nature équivalant à quelque 9 000 \$ par année, y compris les services de son comptable, l'accès à Internet, un photocopieur et des fournitures de bureau. Le personnel de l'ARC du Canada nous a accueillis à bras ouverts et a toujours été à notre disposition pour discuter et répondre à nos questions. Cet appui extrêmement précieux a donné au FCRC les bases solides sur lesquelles il peut s'appuyer aujourd'hui.

Le président,



John Harris Stevenson

La directrice générale,



Melissa Kaestner

STRUCTURE ET GOUVERNANCE

Au sujet du FCRC

La raison d'être du FCRC est de fournir un appui à plus de 150 radios de campus et communautaires à travers le Canada et de contribuer à l'accessibilité, au dynamisme et au renforcement des ressources de ce secteur. Le FCRC distribue des fonds dans le but d'assurer le développement et la pérennité de la radiodiffusion communautaire à l'échelle locale. Le financement appuie quatre domaines prioritaires :

1. Nouvelles locales communautaires et accès : Nouvelles locales, affaires publiques, arts et culture; accès à la communauté et programmation dédiée à tous; et activités de formation et de production, y compris :

- Production de programmes de nouvelles locales et d'affaires communautaires;
- Formation pour l'équipe de production de nouvelles communautaires locales;
- Appui aux programmes de nouvelles des groupes minoritaires de langue officielle et d'autres minorités linguistiques.

2. Développement du talent musical local et de la relève : Programmation et projets qui font la promotion de la musique locale et des artistes en émergence, y compris :

- Appui aux stations afin de stimuler leurs relations avec les artistes locaux et de faciliter l'acquisition et l'archivage de musique locale, particulièrement des genres musicaux sous-représentés;
- Aide aux stations pour l'enregistrement, la numérisation et la distribution des enregistrements d'artistes locaux.

3. Émergence des technologies de distribution : Planification et implantation de systèmes pour appuyer les nouvelles technologies de distribution de programmes, y compris :

- Formation concrète du personnel et des bénévoles relativement à l'utilisation des nouvelles technologies de communication;
- Étude des modes de distribution numériques adaptés à la programmation des radios communautaires;
- Appui à l'informatisation et à la connectivité des stations.

4. Pérennité et renforcement des capacités : Compétences et connaissances inhérentes à la capacité des stations de radio communautaire d'offrir un service efficace à leur communauté, y compris :

- Aide aux stations dans des domaines de compétence essentiels, incluant la gouvernance, la gestion, la programmation, l'appui aux bénévoles, les relations avec la communauté et le développement;
- Aide aux associations nationales de radios communautaires afin d'offrir des ressources et des services d'appui essentiels aux stations locales;
- Développement des radios communautaires dans des secteurs mal desservis par les médias existants, particulièrement dans les secteurs ruraux.

Le FCRC a vu le jour en novembre 2007 après trois années de concertation entre les trois plus importantes associations de radios communautaires au Canada : l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada), l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ) et l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires (NCRA/ANREC). Même s'il a été fondé par ces trois associations, le FCRC

est un organisme distinct et indépendant. Il a ses propres membres, ainsi qu'un conseil d'administration et des processus décisionnels qui lui sont propres.

Le FCRC est un organisme sans but lucratif constitué en société fédérale. Son exercice se déroule du 1^{er} septembre au 31 août. Le FCRC effectue une vérification externe annuelle et dépose un rapport annuel en novembre auprès du CRTC, de ses bailleurs de fonds, de ses membres et des autres intervenants concernés.

Membres

Les stations de radio de campus et communautaires canadiennes détenant une licence de radiodiffusion en vertu des avis publics CRTC 2000-12, 2000-13 ou 2010-499, ainsi que les associations qui représentent au moins 20 de ces stations, peuvent être membres du FCRC³. Les stations et associations n'ont toutefois pas à être membres du FCRC ou d'une association de radios communautaires pour être admissibles aux programmes de financement ou pour recevoir des fonds du FCRC.

Le FCRC comptait 65 membres en date du 11 novembre 2011. La liste des membres est mise à jour sur le site Web du FCRC.

Assemblée générale annuelle

Le FCRC tient une assemblée générale annuelle (AGA) chaque automne à Ottawa. Les membres peuvent y participer en personne ou par procuration. Le mécanisme de représentation par procuration a été établi car le FCRC compte des membres dans toutes les régions du pays et ne dispose pas des fonds nécessaires pour rembourser leurs frais de déplacement en vue de l'AGA.

La prochaine AGA aura lieu le 22 novembre 2011 à l'hôtel Courtyard Marriott, au 350, rue Dalhousie, à Ottawa. Le FCRC y présentera ce rapport annuel et ses troisièmes états financiers vérifiés. Le 20 juillet 2011, le CRTC a approuvé le plan relatif à la structure et à l'exploitation du FCRC. Le Conseil a toutefois précisé que l'obtention par le FCRC de contributions au titre du DCC serait liée à l'ajout d'un poste au conseil d'administration réservé à un représentant des radiodiffuseurs de radio commerciale. À cet effet, le conseil d'administration propose des modifications aux règlements administratifs du Fonds. De plus, il n'y aura pas d'élections lors de l'AGA de cette année. Le mandat d'un administrateur se terminera en novembre 2011, mais cet administrateur sera remplacé par le représentant des radiodiffuseurs de radio commerciale, conformément à la récente décision du Conseil.

Conseil d'administration

Le rôle du conseil d'administration est d'exercer la fonction de gouvernance du FCRC; d'effectuer sa planification stratégique; et d'élaborer des politiques et de surveiller leur mise en application. Le conseil comprend de cinq à neuf administrateurs élus et nommés ayant droit de vote, ainsi que trois administrateurs de droit sans droit de vote représentant chacune des trois associations fondatrices du FCRC.

³ *Règlements administratifs* du FCRC, *Règlement administratif 1*, alinéa 11.01(a).

Les règlements administratifs du FCRC⁴ stipulent que les administrateurs élus et nommés ne peuvent avoir de lien direct avec un récipiendaire éventuel de financement du FCRC. Ils ne peuvent donc être un employé, un administrateur, un dirigeant ou un bénévole actif⁵ d'une station de radio de campus ou communautaire, ou d'une association du secteur.

L'un des postes d'administrateur ayant droit de vote est réservé pour un représentant des radiodiffuseurs commerciaux⁶. Cet administrateur est nommé par un groupe composé de sept entreprises de radiodiffusion de radio commerciale : Astral Media Radio Inc., Bell Media Radio, une division de Bell Media Inc., Golden West Broadcasting Limited, Newcap Inc., le Jim Pattison Broadcast Group LP, Rogers Media Inc., et RNC Media Inc. La personne proposée à ces fins ne peut avoir aucune association que ce soit avec un radiodiffuseur de radio commerciale. Cette personne ne peut être un employé, un administrateur ou un dirigeant d'un radiodiffuseur commercial, à quelque niveau de ce soit de l'organisation.

En plus des administrateurs élus, le FCRC compte trois administrateurs de droit nommés par chacune des trois associations de radios de campus et communautaires. Ces administrateurs n'ont pas droit de vote et se limitent à offrir des conseils en ce qui concerne le contexte de la radiodiffusion communautaire au Canada. Par conséquent, ces administrateurs :

- n'ont pas droit de vote;
- n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul du quorum;
- ne peuvent occuper un poste de dirigeant (président, vice-président, secrétaire, trésorier);
- ne peuvent présider les comités du conseil;
- participent seulement aux discussions à huis clos du conseil s'ils y sont invités;
- ne peuvent siéger au Comité des programmes ou à l'un de ses sous-comités, ce qui signifie qu'ils ne participent pas directement à l'élaboration des politiques et aux décisions concernant la distribution du financement.

Le conseil d'administration a tenu des réunions mensuelles au cours du dernier exercice, avec quelques exceptions. En plus de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités courantes en matière de gouvernance, le conseil a tenu une réunion en personne en octobre 2010 pour apporter la touche finale au plan relatif à la structure et à l'exploitation du FCRC. Le nouveau conseil d'administration formé lors de l'AGA de novembre 2010 s'est également réuni en mai 2011 pour élaborer le premier plan stratégique du Fonds (voir l'appendice 1).

L'un des principaux résultats de cette réunion et de l'adoption du plan stratégique a été la constitution d'un Comité de développement. Ce nouveau comité tiendra ses premières réunions en 2012. Le Fonds a toutefois déjà préparé l'ébauche de son mandat et d'un plan de développement. Le FCRC souhaite recruter quelques membres de l'extérieur au sein de ce comité, notamment des personnes chevronnées en matière de stratégies de financement.

À la fin de l'été 2011, le conseil d'administration a préparé l'ébauche de la première politique de ressources humaines du Fonds (voir la prochaine section).

⁴ *Ibid.*, *Règlement administratif 1*, paragraphe 3.02(c).

⁵ *Ibid.*, *Règlement administratif 1*, définition 1.01 b. : Un bénévole actif participe aux activités d'un organisme admissible « en animant ou en réalisant une émission de radio, en faisant du bénévolat lors d'au moins trois (3) événements publics ou internes au cours des douze (12) mois précédents, ou en siégeant à un comité composé de membres du conseil d'administration, de membres du personnel ou de bénévoles ».

⁶ Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2011-431, *op. cit.*, le 20 juillet 2011, par. 5 à 8, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-431.htm>.

Le conseil a aussi adopté une nouvelle politique, intitulée *Accessibilité des services à la clientèle*, afin de se conformer aux exigences du gouvernement de l'Ontario. Le conseil d'administration est heureux d'officialiser ainsi son engagement à servir les personnes handicapées.

Enfin, le conseil d'administration et la directrice générale ont consacré quelques semaines à la modification des règlements administratifs du Fonds afin de prévoir, comme nous le soulignons ci-haut, l'ajout d'un représentant des radiodiffuseurs commerciaux au sein du conseil. Le conseil d'administration a profité de cette occasion pour apporter plusieurs précisions aux règlements administratifs concernant les administrateurs.



De gauche à droite : **Jean-François Côté**, administrateur (agent principal de développement des collectivités, Service Canada, New Richmond, Qué.); **Ian Pringle**, administrateur (spécialiste en éducation, médias, Commonwealth of Learning, Vancouver, C.-B.); **Leslie Regan Shade**, secrétaire (professeure agrégée, Département de communication, Université Concordia, Montréal, Qué.); **John Harris Stevenson**, président (stratège en médias et technologies, Ottawa, Ont.); **Martin Bougie**, administrateur de droit, ARCQ (directeur général, ARCQ, Montréal, Qué.); **Shelley Robison**, administratrice de droit, ANREC (directrice générale, ANREC, Ottawa, Ont.); **François Coté**, administrateur de droit, ARC du Canada (secrétaire général, ARC du Canada, Ottawa, Ont.); **Anderson Rouse**, trésorier (coordonnateur des finances et de l'administration, Coalition des communautés en santé de l'Ontario, Toronto, Ont.); **Roger Ouellette**, administrateur (professeur de science politique, Université de Moncton, Moncton, N.-B.); **Jean Léger**, vice-président (secrétaire général, Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, Halifax, N.-É.).

La composition du conseil d'administration a connu les changements suivants au cours de l'exercice 2010-2011 :

- Les mandats de **Jean Léger** et de **Jean-François Côté** se terminaient en novembre 2010. Ils ont tous deux présenté leur candidature en vue d'un autre mandat, et leur nomination a été approuvée à l'unanimité.
- Les nouveaux administrateurs suivants ont été élus à l'unanimité lors de l'AGA de novembre 2010 : **Gilles Arsenault**, **Anderson Rouse**, **Leslie Regan Shade** et **John Harris Stevenson**.
- En avril 2011, Gilles Arsenault a dû démissionner de son poste d'administrateur à cause d'obligations professionnelles urgentes. **Roger Ouellette** a été nommé en mai pour le remplacer.
- Le mandat d'**Ian Pringle** se terminera en novembre 2011. Le FCRC tient à offrir ses remerciements les plus sincères à Ian, qui siège au conseil d'administration depuis les toutes premières élections en 2008. Il a notamment été membre du Comité des programmes lors de la première année de son mandat, et président du FCRC au cours de la deuxième année. Ian a également contribué à mettre au point notre nouvelle approche de financement axée sur les résultats.

Ressources humaines

Melissa Kaestner demeure à l'emploi du FCRC à titre de directrice générale. Au cours des trois premières années du Fonds, il s'agissait d'un poste à temps partiel. En septembre 2010, le CRTC a approuvé une modification à la structure de financement du FCRC qui a permis de faire de ce poste un



emploi à temps plein. Le contrat d'emploi de Melissa, qui se terminait en août 2011, a été renouvelé jusqu'en août 2012.

Le conseil d'administration a atteint certains objectifs importants en matière de ressources humaines au cours du dernier exercice. En premier lieu, comme indiqué précédemment, le conseil a préparé une politique de ressources humaines complète qui s'appliquera à tous les employés permanents, contractuels et occasionnels à temps plein et à temps partiel, ainsi qu'aux entrepreneurs, administrateurs et bénévoles. L'ébauche de cette politique a été révisée par un avocat et pourra être approuvée par le conseil d'administration avant la fin de l'année 2011.

De plus, le FCRC offre désormais un régime complet d'avantages sociaux à son personnel. Tous les employés permanents et contractuels à temps plein ou à temps partiel occupant un poste pour au moins 12 mois bénéficient d'un régime de soins de santé offert par OASSIS, un organisme sans but lucratif spécialisé dans l'administration de régimes d'avantages sociaux pour le secteur bénévole et sans but lucratif au Canada. (www.oassisplan.com). Le régime comprend :

- Une assurance vie et une assurance vie en cas de décès accidentel;
- Un régime de santé complet (assurance médicaments avec carte et couverture pour les soins hospitaliers et les soins infirmiers privés, les frais médicaux d'urgence en voyage, les services de professionnels paramédicaux, la physiothérapie, les soins orthésistes et les soins de la vue);
- Une couverture pour les soins dentaires (prévention, restauration, interventions majeures et orthodontie);
- Une assurance en cas d'invalidité de courte durée ou de longue durée;
- Un programme d'aide aux employés.

Le conseil d'administration du FCRC a également accordé une prestation supplémentaire aux employés à temps plein. Sous réserve de la disponibilité des fonds à même le budget d'exploitation du Fonds, les employés permanents ou contractuels à temps plein recevront une contribution annuelle de l'employeur à leur REER individuel. Au cours de la première année, le Fonds versera 500 \$ au REER de chaque employé.

BAILLEURS DE FONDS DU FCRC



Astral Media Radio

Astral Media Radio est le premier bailleur de fonds du FCRC. Le 28 septembre 2007, le CRTC a approuvé une demande d'Astral Media Radio en vue d'acquiescer Standard Radio Inc.⁷ Comme résultat de cette décision, Astral Media Radio verse au FCRC une somme de 1,4 million de dollars sur sept ans dans le cadre de sa contribution globale au développement du contenu canadien (DCC). Grâce à cette somme, nos deux premiers programmes de financement ont vu le jour : le Programme pour le développement des talents radiophoniques et le Programme de stage radiophonique pour les jeunes. De plus, Astral Media a offert une contribution de 300 000 \$ au FCRC dans le cadre d'une demande au CRTC ayant trait à des modifications à ses contributions au titre du DCC (CRTC 2009-794)⁸.

BCE

Le FCRC recevra des avantages tangibles de 1,46 million de dollars sur huit ans à la suite de l'acquisition de CTVglobemedia par BCE Inc. (CRTC 2011-163)⁹.



Bell Media Radio

Le Fonds obtiendra environ 138 000 \$ au titre des avantages tangibles dans le cadre de l'acquisition de la station FLOW FM de Toronto par Bell Media Radio. La station était auparavant propriété de Milestone Broadcasting (CRTC 2010-964)¹⁰.

COGECO

Le FCRC recevra également 840 000 \$ au titre des avantages tangibles sur sept ans à la suite du transfert de propriété de stations de radio au Québec, qui sont passées de Corus Entertainment à COGECO. Ce dernier a d'ailleurs fait une contribution volontaire de 400 000 \$ (CRTC 2010-942)¹¹.



GoldenWest Broadcasting

Le FCRC touchera environ 236 000 \$ sur sept ans au titre des avantages tangibles découlant de deux transferts de propriété effectués en 2010-2011. GoldenWest Broadcasting a fait l'acquisition des stations CKQV FM, à Vermillion Bay¹², auparavant

⁷ Décision de radiodiffusion CRTC 2007-359, le 8 septembre 2007, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2007/db2007-359.htm>.

⁸ Décision de radiodiffusion CRTC 2009-794, le 22 décembre 2009, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2009/2009-794.htm>.

⁹ Décision de radiodiffusion CRTC 2011-163, le 7 mars 2011, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-163.htm>.

¹⁰ Décision de radiodiffusion CRTC 2010-964, le 23 décembre 2010, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2010/2010-964.htm>.

¹¹ Décision de radiodiffusion CRTC 2010-942, le 17 décembre 2010, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2010/2010-942.htm>.

¹² Bulletin d'information de radiodiffusion CRTC 2010-855, le 18 novembre 2010, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2010/2010-855.htm>.

propriété de Norwesto Communications Inc., et CFIT FM, à Airdrie, auparavant propriété de Tiessen Media.

Haliburton Broadcasting Group

Le FCRC touchera environ 49 000 \$ en avantages tangibles découlant de quatre transferts de propriété effectués en 2010-2011. Le Haliburton Broadcasting Group a fait l'acquisition des stations CJJM FM, à Espanola¹³, auparavant propriété de JOCO Communications Inc., CJCS FM et CHGK FM, à Stratford¹⁴, qui étaient auparavant la propriété de Raedio Inc., CFSF FM, à Sturgeon Falls¹⁵, auparavant propriété de JOCO Communications Inc., ainsi que des stations CFLZ FM Niagara Falls et CKEY-FM Fort Erie et son émetteur CKEY-FM-1 St. Catharines¹⁶.



Rogers Broadcasting

Le FCRC recevra également 270 000 \$ au titre des avantages tangibles à la suite de l'acquisition de deux stations par Rogers Broadcasting Inc. pour l'exercice 2010-2011 : la station CHBN FM d'Edmonton (la station était auparavant propriété de CTV Ltd. et de Milestone Broadcasting Ltd.)¹⁷; et la station CHST FM de London (la station appartenait auparavant à CTV Ltd.)¹⁸. Rogers Broadcasting a fourni une contribution volontaire de 80 000 \$ au FCRC.

SIRIUS Satellite Radio

Au cours de l'année de radiodiffusion 2009-2010, SIRIUS Satellite Radio a offert une contribution volontaire de 200 000 \$ au FCRC dans le cadre de ses conditions de licence. Au cours de l'année de radiodiffusion 2010-2011, SIRIUS a offert une contribution volontaire de 250 000 \$ en plus au FCRC.



¹³ Décision de radiodiffusion CRTC 2010-565, le 12 août 2010, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2010/2010-565.htm>.

¹⁴ Décision de radiodiffusion CRTC 2011-110, le 21 février 2011, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-110.htm>.

¹⁵ Décision de radiodiffusion CRTC 2011-111, le 21 février 2011, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-111.htm>.

¹⁶ Décision de radiodiffusion CRTC 2011-364, le 8 juin 2011, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2011/2011-364.htm>.

¹⁷ Décision de radiodiffusion CRTC 2010-972, le 23 décembre 2010, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2010/2010-972.htm>.

¹⁸ Décision de radiodiffusion CRTC 2010-953, le 22 décembre 2010, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2010/2010-953.htm>.

ATTRIBUTION DU FINANCEMENT

Le FCRC gère deux programmes qui devaient, à l'origine en 2007, être administrés par Astral Media : le Programme pour le développement des talents radiophoniques et le Programme de stage radiophonique pour les jeunes. Les critères de ces programmes ne sont pas les mêmes, mais ils exigent tous deux que les initiatives et projets proposés comprennent de la formation, de l'apprentissage, du mentorat et de la programmation locale. Le FCRC est conscient que le secteur a besoin d'un financement de base pour ses activités, et il a donc fait preuve de souplesse dans la sélection des projets admissibles, tout en insistant sur les volets d'apprentissage et de programmation.

Modifications aux politiques et procédures

La seule modification apportée au processus de distribution des fonds cette année est l'ajout d'une exigence de présentation par les récipiendaires d'un rapport à mi-parcours de projet. Tous les récipiendaires dont un projet financé est de trois mois ou plus doivent soumettre un rapport à mi-parcours (voir l'appendice 2). Cette mesure touche les deux programmes actuels du FCRC et s'applique aux récipiendaires de la troisième année.

Appel de demandes

Le FCRC a lancé son troisième appel de demandes le 7 février 2011. Tout comme les années précédentes, les demandeurs devaient soumettre un formulaire de demande (voir l'appendice 3), une copie de leurs lettres patentes et de la première page de leur licence du CRTC, leur budget d'exploitation et leurs états financiers vérifiés (le cas échéant) les plus récents, une liste des noms des membres du conseil d'administration et des employés, ainsi que d'autres renseignements contextuels. Le FCRC a reçu 44 demandes avant l'échéance du 15 mars 2011. Vingt-six de ces demandes (soit 60 p. 100) ont été retenues.

Comité de sélection

Le Comité des programmes a demandé aux trois personnes suivantes de former le Comité de sélection, un jury chargé d'évaluer les demandes (de gauche à droite sur la photo) :

- Carole Breton, conseillère principale, relations publiques, Communications institutionnelles, CBC/Radio-Canada
- Dave Stephens, gestionnaire principal des communications, Santé Canada
- Nelly Bassily, agente de recherche et de production, Radios Rurales Internationales



Comme les années précédentes, le FCRC a créé un site Web privé interactif et y a affiché les demandes et les documents connexes. Les membres du jury ont ainsi été en mesure d'examiner chaque demande en profondeur et d'en discuter entre eux.

Le Comité de sélection a examiné les demandes sur une période de trois semaines. Les demandes ont été évaluées selon les critères suivants :

- L'échéancier proposé (5 p. 100)
- Les éléments de formation, de mentorat ou d'apprentissage (25 p. 100)
- La programmation locale (25 p. 100)
- Le budget du projet (10 p. 100)
- La pertinence et la qualité de la demande (35 p. 100)

Afin d'établir un pointage pour la pertinence et la qualité, les membres du Comité de sélection ont évalué la précision des demandes; la corrélation entre les demandes et les politiques et priorités du FCRC et du CRTC; les éléments novateurs ou originaux des demandes; les avantages du projet pour le demandeur ainsi que sa collectivité; et le caractère réaliste des propositions.

À la fin de ces trois semaines, le Comité de sélection a envoyé des questions à certains demandeurs par l'intermédiaire de la directrice générale du FCRC. Les demandeurs ont ainsi pu fournir des précisions au sujet des renseignements figurant dans leur demande. Ces demandeurs avaient une semaine tout au plus pour fournir leurs réponses. Les membres du jury ont ensuite passé une semaine à ajuster leurs notes et à modifier les pointages, le cas échéant.

Au cours de la sixième et dernière semaine du processus d'évaluation, les membres du Comité de sélection se sont rencontrés en personne toute une journée pour discuter des demandes et prendre des décisions. La directrice générale du FCRC était présente pour compiler les pointages, recueillir les notes et offrir un soutien aux membres du jury, mais elle n'a pas participé à l'évaluation des demandes. Elle s'est limitée à fournir des renseignements généraux sur les politiques du FCRC aux membres du Comité de sélection.

Le jury a recommandé l'octroi d'un financement total de 182 815 \$ à 26 récipiendaires. Douze stations ont obtenu un total de 82 509 \$ dans le cadre du Programme pour le développement des talents radiophoniques, tandis que quatorze stations ont obtenu un total de 100 306 \$ par l'entremise du Programme de stage radiophonique pour les jeunes. Le conseil d'administration du FCRC a approuvé les décisions du jury le 11 mai. Les récipiendaires ont été informés de l'approbation de leur demande et ont confirmé qu'ils souhaitaient aller de l'avant. Par la suite, les autres demandeurs ont été informés que leur demande n'avait pas été retenue. Le FCRC a annoncé les noms des récipiendaires le 16 mai.

Les récipiendaires obtiennent 90 p. 100 de la contribution totale lorsqu'ils signent une entente de financement avec le FCRC (voir l'appendice 4). Cette entente établit les modalités de la contribution, les responsabilités du récipiendaire, les activités et les dépenses approuvées, les livrables et les mécanismes de communication entre le récipiendaire et le FCRC. Les 10 p. 100 restants sont versés lorsque le récipiendaire a remis son rapport final et que ce rapport a été examiné et approuvé par le FCRC (le formulaire de rapport final se trouve à l'appendice 5 et le formulaire d'évaluation se trouve à l'appendice 6).

Modifications aux projets des récipiendaires de la troisième année

L'un des récipiendaires du Programme de stage radiophonique pour les jeunes, SoundFM de Waterloo (Ontario), a dû refuser l'offre de financement du FCRC à cause de changements importants au sein de son personnel. Le Fonds a donc offert du financement au demandeur ayant reçu le pointage le plus élevé parmi ceux qui n'avaient pas encore été retenus, soit Radio Halifax Métro (CKRH FM).

Des changements mineurs ont aussi été apportés à d'autres projets en ce qui concerne l'échéancier, les livrables et le réaménagement des postes budgétaires. La procédure pour l'approbation de ces modifications est la suivante :

1. Le récipiendaire présente une demande de changement par écrit.
2. Si le changement demandé est sans conséquence, la directrice générale donne son approbation à la demande.
3. Si le changement demandé est important (par exemple, si l'échéancier d'un projet doit être reporté de plus de deux mois ou si de nouveaux postes de dépenses s'ajoutent), la directrice générale soumet la demande au Comité des programmes, qui rend une décision finale.
4. La directrice générale et un autre dirigeant ayant le pouvoir de signature (comme le président ou le trésorier) apposent leurs initiales sur la demande et en renvoient un exemplaire au récipiendaire. Le FCRC en conserve un exemplaire dans ses dossiers en annexe à l'entente de financement du récipiendaire.

Réceptaires de la troisième année

Programme pour le développement des talents radiophoniques

Réceptaire	Dépenses	Total
CFIM Cap-aux-Meules, Qué. Radio-réalité Ce projet a pour but de faire découvrir ou redécouvrir des artistes de chez nous autrement, soit par des reportages de type « radio réalité ». Le public sera appelé à voter pour les personnalités qui seraient en vedette dans cette minisérie de huit épisodes d'une quinzaine de minutes. Un reporter radio accompagnera les invités dans une activité typique de leur quotidien d'insulaire afin d'explorer une autre facette de leur personnalité, une de leurs sources d'inspiration artistique ou encore pour constater leur implication dans la communauté.	Salaires	4 585 \$ 4 585 \$
CFMH Saint John, N.-B. Vested Interest – Volunteerism Radio Program Ce programme offre aux regroupements et aux organismes bénévoles de Saint John l'occasion de mettre en valeur leurs activités, leur raison d'être, et les avantages qu'ils offrent à leur collectivité. La station CFMH se fie en grande partie à des bénévoles pour ses activités, et elle est bien consciente de l'importance de faire la promotion du bénévolat. La station travaillera en partenariat avec ces regroupements et organismes pour promouvoir leur travail et souligner l'appui dont ils ont besoin. Du temps d'antenne sera mis à la disposition des organismes, qui devront préparer et présenter une programmation. De plus, la programmation comprendra des discussions sur des thèmes importants pour les organismes et la collectivité, y compris le sans-abrisme, les grossesses chez les adolescentes, les centres pour personnes âgées, le bien-être des animaux, et plus encore.	Coordonnateur des programmes Déplacements	7 429 \$ 500 \$ 7 929 \$

Réципиendaire	Dépenses	Total
<p>CFRO Vancouver, C.-B. Training Symposium: Radio Free Skool Grâce à ce projet, les responsables de la programmation d'affaires publiques de la station Co-op Radio profiteront d'un programme de formation plus approfondi en radiodiffusion dans le cadre d'un symposium intitulé Radio Free Skool. L'événement sera gratuit et comprendra des ateliers dans des domaines comme l'écriture de textes pour la radio, le montage numérique et la baladodiffusion. Ces ateliers mèneront à la production d'une émission spéciale, « Bringing It Home: Human Rights Locally for International Human Rights Day », le 10 décembre 2011. Un coordonnateur sera embauché pour présenter les ateliers et encadrer les responsables de la programmation de l'émission spéciale.</p>	<p>Location de local Honoraires du stagiaire Honoraires des présentateurs d'ateliers Manuel de formation, documents, affiches promotionnelles pour l'émission spéciale Coordonnateur de la programmation Coordonnateur technique Gestionnaire financier</p>	<p>800 \$ 2 500 \$ 2 800 \$ 500 \$ 1 000 \$ 500 \$ 375 \$ 8 475 \$</p>
<p>CFRU Guelph, Ont. CFRU News Coordination Internship CFRU compte plusieurs bénévoles qui souhaitent apprendre à produire des nouvelles. Cependant, le personnel de la station ne dispose pas du temps ou de l'expérience nécessaires pour coordonner le travail d'une équipe de nouvelles. Un stagiaire sera embauché pour quatre mois afin d'offrir de la formation et du perfectionnement aux bénévoles sur la préparation et la production d'émissions de nouvelles. Une fois le stage terminé, CFRU sera en mesure de continuer à diffuser des nouvelles locales. Le stagiaire préparera et présentera des ateliers de formation pour les bénévoles; appuiera la tenue de réunions de l'équipe responsable des nouvelles; et établira un plan pour assurer le maintien de la programmation de nouvelles et le recrutement de bénévoles après la fin de son stage.</p>	<p>Salaires</p>	<p>7 200 \$ 7 200 \$</p>
<p>CIBL Montréal, Qué. Parcours en direct Pour son 30^e anniversaire, CIBL 101,5 Radio-Montréal a offert le concert de clôture des FrancoFolies de Montréal aux auditeurs du Québec et de la Francophonie! Le 15 juin 2010 dernier en direct, nous avons réussi une première intéressante et très marquante. CIBL 101,5 Radio-Montréal a présenté le Rock Party des FrancoFolies avec Les Trois Accords, Fred Fortin, Ariel et Gigi French réunis sur scène pour le bonheur des festivaliers et, pour une première fois, des auditeurs des radios communautaires francophones du Québec et d'ailleurs. Cette année, ils souhaitent donc à travers un projet d'apprentissage et de formation offrir conjointement, CISM et CIBL, une dizaine de créations orales novatrice, d'entrevues/spectacles de groupes de la relève à toutes les stations communautaires via un blogue/site Internet dédié à ce projet.</p>	<p>Salaire (rechercheur/coordonnateur) Salaire (formateur)</p>	<p>7 000 \$ 1 800 \$ 8 800 \$</p>
<p>CITR Vancouver, C.-B. CiTR's Coverage of the 2011 North American Outgames CiTR embauchera un coordonnateur de projet, des adjoints et des réalisateurs afin de présenter une couverture approfondie des Outgames 2011, qui se tiendront à Vancouver. Il y aura de la diffusion en direct, des entrevues, des résumés des résultats, ainsi qu'une couverture du congrès sur les droits de la personne et des activités culturelles entourant la tenue de ces jeux. La semaine se terminera par une diffusion en direct du défilé des athlètes lors du défilé de la fierté de Vancouver. Les coordonnateurs et les réalisateurs seront rémunérés. Ils offriront de la formation et de l'encadrement à des jeunes et à des adultes membres de l'équipe de bénévoles de CiTR, ainsi qu'à de nouveaux bénévoles recrutés auprès de PRIDE UBC et des organismes locaux desservant les jeunes LGBTQ, y compris ceux de QMUNITY Gab Youth.</p>	<p>Coordonnateur Assistant Coordonnateur : sports Coordonnateur : culture Coordonnateur technique Réalisateur Honoraires des bénévoles Coordonnateur des programmes de CiTR Déplacements Hébergement</p>	<p>1 920 \$ 1 080 \$ 960 \$ 960 \$ 1 080 \$ 1 500 \$ 1 500 \$ 192 \$ 480 \$ 300 \$ 9 972 \$</p>

Réципиendaire	Dépenses	Total
CJJB Brandon, Man. Spoken Word Coordinator Le coordonnateur de créations orales (Spoken Word Coordinator) travaillera en étroite collaboration avec le directeur de la station afin de concevoir une programmation axée sur la diversité de la population du Sud-Ouest du Manitoba. Le coordonnateur planifiera, développera, enregistrera et montera des émissions de créations orales sur le thème de l'immigration florissante dans la région de Brandon, au Manitoba.	Salaires	2 500 \$ 2 500 \$
CJMP Powell River, C.-B. Beyond Survival Development Project La station CJMP offrira à ses membres de la formation sur la réalisation en équipe d'une émission hebdomadaire d'une heure constituée de créations orales. Chaque équipe sera composée de deux animateurs, d'un technicien, d'un réalisateur et de deux chercheurs. Les membres de ces équipes apprendront à collaborer pour produire des émissions de qualité, présentées régulièrement. La formation fournira aux participants les habiletés nécessaires pour développer des émissions à caractère communautaire et contribuera à leur insuffler une passion pour le secteur des médias.	Recherchiste Réalisateur(s) Fournitures techniques Déplacements des invités Atelier de formation Deux animateurs Animateur à temps partiel	500 \$ 640 \$ 300 \$ 250 \$ 1 600 \$ 1 280 \$ 640 \$ 5 210 \$
CKDU Halifax, N.-É. The Boat People: Refugee Laws, Human Smuggling and a History of Boat Migrants in Atlantic Canada « The Boat People » est un documentaire en trois volets qui retrace l'histoire des réfugiés arrivés au Canada Atlantique à bord de bateaux n'étant pas autorisés par le gouvernement du Canada. Deux événements marquants seront notamment présentés : l'arrivée de 153 migrants tamouls à Terre-Neuve en 1986 et l'arrivée de réfugiés sikhs à Charlesville, en Nouvelle-Écosse, l'année suivante. Les deux premiers volets du documentaire présenteront les récits de certains de ces migrants et des personnes qui ont été témoins de leur arrivée. Le troisième volet explorera la manière dont ces événements ont été traités par les médias de masse, et l'impact de ces événements sur la législation canadienne en matière de réfugiés. Le projet donnera une perspective locale sur le phénomène national de l'arrivée de migrants par bateau, tout en présentant des anecdotes culturelles qui constituent une partie importante de l'histoire de la région. Les stagiaires acquerront des habiletés en journalisme, en production de contenu audio et en montage de documentaires.	Salaires (recherche, montage, production) Conception de site Web et de boîtier pour CD Matériel et production des CD Enregistreuse H2 Zoom, paire d'écouteurs, clés USB Honoraires pour le mentorat	2 488 \$ 300 \$ 300 \$ 300 \$ 300 \$ 3 688 \$
CKUW Winnipeg, Man. Work It Out « Work It Out » est une série d'émissions de radio présentant une routine d'exercice amusante, simple et facile à faire à la maison. Ces émissions divertissantes et au rythme soutenu inciteront les auditeurs à mener un mode de vie sain et actif. Le projet comprendra un volet interactif sur Internet : les usagers pourront visionner des vidéos de bénévoles de CKUW effectuant des routines d'exercice simples, afficher leurs propres vidéos d'exercice, obtenir les conseils d'entraîneurs personnels, consulter des recettes santé, et plus encore. CKUW se servira des installations sportives des Wesmen de l'Université de Winnipeg et fera appel à l'expertise de leur personnel. Enfin, des musiciens locaux créeront une trame de musique instrumentale pour le programme d'exercice.	Réalisateur Participants Honoraires (ateliers et développement des scripts) Équipement Site Web	5 500 \$ 1 600 \$ 1 600 \$ 300 \$ 800 \$ 9 800 \$

Réциpiendaire	Dépenses	Total
<p>CKVL LaSalle, Qué. LaSalle, ma ville, mon histoire! Le projet a pour cœur la collaboration entre de jeunes élèves du secondaire et des personnes âgées. Les jeunes étant les porte-voix des seconds, qui interviennent à titre de mémoire collective. Afin d'anticiper le 100e anniversaire de la création de ville LaSalle en 2012, nous souhaitons mettre en valeur l'histoire du quartier à travers une série de productions sonores et numériques. Tout au long de ce projet, les bénévoles de la Société historique Cavalier-de-LaSalle seront les guides dans la recherche historique. Ils participeront à la sélection des lieux et/ou événements marquants des derniers 100 ans de ville LaSalle.</p>	<p>Honoraires chargée de projet 5 250 \$ Enregistrement des entrevues 300 \$ Déplacements 200 \$ Photocopies, clés USB, etc. 50 \$ Création site Internet 750 \$</p>	<p>6 550 \$</p>
<p>CKXL Saint-Boniface, Man. Faire de la radio, c'est comment? Journalisme et animation Les autorités d'Envol 91 se sont aperçues que la formation radio aide les jeunes des écoles secondaires francophones à se motiver pour mieux jouer leur rôle d'étudiants et à améliorer la fréquence et la qualité générale de leur langue maternelle parlée et écrite. La station s'engage à la réalisation de sept émissions d'une heure, auprès d'une ou plusieurs classes, d'une ou plusieurs écoles d'immersion en français ou de la Division scolaire franco-manitobaine au niveau de la 5e à la 12e année au Manitoba. Pour chaque émission, les élèves suivront trois jours de formation en radio. Ces émissions seront préenregistrées dans les studios d'Envol et diffusées ensuite sur leurs ondes.</p>	<p>Déplacements 300 \$ Impression, timbres, papeterie 500 \$ Salaires et charges sociales 7 700 \$</p>	<p>8 500 \$</p>

Programme de stage radiophonique pour les jeunes

Réциpiendaire	Dépenses	Total
<p>CFBX Kamloops, C.-B. Youth Internship Program Le financement servira à créer un poste étudiant de 15 heures par semaine, dont le titulaire acquerra une compréhension approfondie des tâches liées à la radiodiffusion en ondes et hors d'ondes. Le stagiaire mettra également sur pied une émission de radio axée sur les talents musicaux et les initiatives culturelles à l'échelle locale. De plus, le stagiaire effectuera des tâches d'archivage et de mise à jour de la base de données; participera au développement de la musicothèque; apprendra à se servir des logiciels de production pour les émissions de la station et les émissions en souscription; appuiera les événements de la station; et concevra et assurera la tenue d'émissions de créations orales – nouvelles et actuelles – touchant à une variété de thèmes sur les arts, la culture et la musique à l'échelle locale. Cette programmation pourrait être mise à la disposition d'autres stations de campus et communautaires. Le stagiaire effectuera les entrevues et la réalisation des émissions.</p>	<p>Salaires 5 760 \$ Charges patronales 748 \$</p>	<p>6 508 \$</p>

Réципиendaire	Dépenses	Total
CFFF Peterborough, Ont. Summer Events Intern Correspondent Ce stage rémunéré offrira à un jeune l'occasion d'acquérir de l'expérience et du savoir-faire dans tous les domaines de la production et de la programmation pour la radio. Le stagiaire sensibilisera les membres des médias aux activités et services dans la région de Peterborough et mettra au point une programmation exceptionnelle qui sera diffusée par l'entremise de Trent Radio. Le stagiaire fera des recherches et produira une programmation régulière afin de promouvoir une variété d'événements, de groupes communautaires et d'organismes dans la zone de diffusion de Trent Radio, et de fournir de l'information à la collectivité.	Salaires	5 313 \$ 5 313 \$
CFRC Kingston, Ont. CFRC News and Focus Programming Internship Program La station CFRC embauchera quatre stagiaires rémunérés âgés de 16 à 30 ans. Deux stagiaires occuperont tour à tour le poste de coordonnateur de la programmation des nouvelles locales; un stagiaire coordonnera la programmation ciblée dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs; et le quatrième coordonnera la programmation entourant la Journée internationale de la femme. Ce projet a pour but de développer la programmation de nouvelles locales de CFRC, d'accroître la participation des bénévoles, et de donner aux jeunes des occasions de travail rémunéré pertinentes qui appuieront leur épanouissement personnel, leur autonomie, leur esprit communautaire et leurs habiletés.	Salaires Déplacements Formation Frais techniques	4 400 \$ 120 \$ 440 \$ 300 \$ 5 260 \$
CHOW Amos, Qué. Stage 2011 - Animateur-journaliste Au cours de l'été 2011, Radio Boréale va embaucher une personne comme animateur-journaliste, principalement pour l'émission du matin et pour les bulletins de nouvelles, ainsi que pour la production de messages publicitaires. Le but de cette initiative est de fournir l'occasion à un étudiant en journalisme ou en communications d'apprendre, sous la supervision de gens du métier, dont un journaliste de 40 ans d'expérience et un animateur-concepteur de publicité au talent reconnu, les bases du travail en animation radio et en journalisme dans un milieu réel.	Salaires Charges patronales	4 000 \$ 600 \$ 4 600 \$
CHRY Toronto, Ont. Mic'd Up - Community Connect Program Le programme « Mic'd Up » permettra à des jeunes de 12 à 17 ans d'acquérir des habiletés dans le domaine de la radio communautaire. Les participants concevront des messages d'intérêt public s'adressant aux jeunes et mettront sur pied des émissions complètes qui seront diffusées sur les ondes de la station et à l'aide des nouveaux médias. Les jeunes participants effectueront une analyse critique des enjeux locaux les concernant et exprimeront leur point de vue de manière réfléchie. Ce programme donnera aux jeunes de la collectivité une plateforme durable pour faire entendre leur voix, qui est trop souvent marginalisée dans les autres médias.	Animateur du programme Personnel de soutien Charges patronales Enregistreuses H1 Handy et accessoires Promotion Fournitures Local et tenue d'événements	788 \$ 1 968 \$ 317 \$ 300 \$ 375 \$ 640 \$ 700 \$ 5 088 \$

Réципиendaire	Dépenses	Total
<p>CICK Smithers, C.-B.</p> <p>CICK Youth Programming Initiative</p> <p>Cette initiative s'adresse aux jeunes de Smithers et a pour but d'encourager les élèves de l'école secondaire locale à participer aux activités de la station. CICK aidera les jeunes à acquérir les habiletés et les connaissances nécessaires pour effectuer des entrevues et monter des reportages; préparer du contenu musical; établir des liens avec des organismes de la ville; aborder des sujets qui constituent un reflet de la collectivité; et présenter de la programmation en direct. La station embauchera un stagiaire qui fera la réalisation du contenu et qui le présentera durant 12 semaines dans le cadre de l'émission NorthWest at Noon de CICK.</p>	<p>Cartes mémoire SD, piles, enregistreuse portable</p> <p>Salaires (formation)</p> <p>Honoraires des stagiaires</p> <p>Frais de voyages</p>	<p>250 \$</p> <p>2 800 \$</p> <p>3 000 \$</p> <p>600 \$</p> <p>6 650 \$</p>
<p>CIEU Carleton-sur-Mer, Qué.</p> <p>Relève en information régionale</p> <p>Le stage se veut un tremplin pour un finissant en communication. La personne retenue pourra mettre en pratique la formation et les différentes techniques acquises au cours de sa formation. Sous la supervision constante de deux journalistes chevronnés, l'apprenti journaliste sera appelé à produire quotidiennement des reportages sur des sujets touchant l'actualité locale et régionale, à couvrir des événements sur le terrain et des conférences de presse. De plus, il sera appelé à livrer, en direct, des bulletins de nouvelles sur nos ondes.</p>	<p>Salaires</p>	<p>10 000 \$</p> <p>10 000 \$</p>
<p>CIVL Abbotsford, C.-B.</p> <p>Community News Editor</p> <p>Le responsable des nouvelles communautaires de la station CIVL recevra de la formation dans l'analyse, la sélection, la rédaction, la réalisation et la mise en ondes de nouvelles locales et internationales pertinentes. La quantité de contenu et la longueur des reportages varieront selon la nature des nouvelles. L'objectif de ce projet est de fournir aux résidents de la vallée du fleuve Fraser des nouvelles locales objectives et pertinentes, axées sur des questions dont les autres stations FM de la région ne tiennent pas compte, comme l'environnement, le milieu académique, la politique municipale et régionale, et les enjeux et événements communautaires.</p>	<p>Salaires</p>	<p>5 883 \$</p> <p>5 883 \$</p>
<p>CJLO Montréal, Qué.</p> <p>CJLO After School Broadcast Training & Mentoring Program</p> <p>CJLO recrutera un maximum de 10 élèves du secondaire âgés de 16 à 18 ans dans le cadre d'un programme de formation et de mentorat. Les participants feront un apprentissage concret et technique qui leur donnera les habiletés et la motivation pour réussir dans le domaine de la radiodiffusion. Les élèves collaboreront étroitement avec le personnel de CJLO chaque semaine afin de se familiariser avec les différentes équipes qui s'emploient à produire des émissions de radio. À la fin du projet, les participants monteront une émission de deux heures diffusée par la station.</p>	<p>Frais de formation (coordonnateur du projet)</p> <p>Salaires (coordonnateur du projet)</p> <p>Mentor et animateur de l'atelier</p> <p>Mentor et animateur de l'émission</p> <p>Responsable de l'émission</p> <p>Collations et breuvages</p> <p>CD vierges et frais d'impression</p>	<p>63 \$</p> <p>938 \$</p> <p>2 025 \$</p> <p>2 625 \$</p> <p>338 \$</p> <p>200 \$</p> <p>200 \$</p> <p>6 389 \$</p>

Réципиентаire	Dépenses	Total
<p>CJSF Burnaby, C.-B.</p> <p>Aboriginal People in Relation to the Law in Canada</p> <p>Ce projet comprendra la production de 10 heures de programmation sur la relation des Autochtones avec les terres, y compris le contexte historique, l'effet des lois et les arguments relatifs à la souveraineté. Un Ancien membre de nation Haida-Kootenay et un responsable de la programmation offriront de la formation à un petit groupe de stagiaires autochtones. Les stagiaires participeront à la planification du projet, aux entrevues, au montage et à la postproduction. Ils acquerront une excellence connaissance pratique des créations orales pour la radio, ainsi que des connaissances historiques liées aux thèmes des émissions.</p>	<p>Coordonnateur du projet 3 200 \$</p> <p>Coordonnateur des stagiaires 2 400 \$</p> <p>Jeune stagiaire 1 750 \$</p> <p>Jeune stagiaire 1 750 \$</p> <p>Formation et ateliers 600 \$</p> <p>Enregistreuse portable Zoom 200 \$</p> <p>Déplacements 100 \$</p> <p>10 000 \$</p>	
<p>CKJM Chéticamp, N.-É.</p> <p>Formation de jeunes pour la relève</p> <p>Coopérative Radio Chéticamp aura formé un jeune universitaire qui pourra faire de l'animation pendant les fêtes et la saison estivale, afin de donner des congés bien mérités à ses employés. En formant des jeunes, la station apportera aussi une nouvelle dynamique à sa programmation. Ce jeune pourra aussi former et superviser de jeunes étudiants scolaires qui viendront s'ajouter à sa liste de bénévoles.</p>	<p>Salaires 7 350 \$</p> <p>Charges patronales 1 000 \$</p> <p>8 350 \$</p>	
<p>CKOA Glace Bay, N.-É.</p> <p>Cape Breton's Next Wave</p> <p>Une série d'émissions de créations orales sera produite en vue de faire le profil des jeunes chefs de file communautaires du Cap-Breton. De nombreux reportages et une variété d'études économiques ont fait état du vieillissement de la population de l'île et de sa dépopulation. Toutefois, CKOA tient à mettre en valeur les jeunes professionnels ayant décidé de rester au Cap-Breton ou de revenir s'y établir. Deux jeunes stagiaires feront la coordination et la réalisation de cette série au cours d'une période de 16 semaines.</p>	<p>Salaires des stagiaires 9 600 \$</p> <p>Charges patronales 400 \$</p> <p>10 000 \$</p>	
<p>CKRH Halifax, N.-É.</p> <p>Producteur délégué / animateur</p> <p>Le but de ce stage est que la personne embauchée acquière de l'expérience pertinente en tant que producteur radiophonique et augmente de façon considérable ses compétences dans le domaine de la production et du montage d'émissions de radio. De plus, la personne embauchée pourra améliorer ses connaissances ou compléter celles-ci en animation radiophonique.</p>	<p>Salaires 8 379 \$</p> <p>8 379 \$</p>	
<p>CKUT Montréal, Qué.</p> <p>Homelessness Marathon Outreach and Production Coordinator</p> <p>En février 2012, CKUT s'adjoindra d'autres stations au pays pour la 10^e édition annuelle du Marathon des sans-abri. Un jeune stagiaire sera embauché pour effectuer les relations avec les intervenants et coordonner la production de l'émission nationale. Les fonctions du stagiaire seront de communiquer avec les stations pour les encourager à produire et à diffuser une ou deux heures de l'émission en direct de leur ville. Le travail du stagiaire aidera également les stations partenaires à renforcer leurs capacités de diffusion de contenu sur le sans-abrisme.</p>	<p>Salaire du stagiaire 6 592 \$</p> <p>Charges patronales 923 \$</p> <p>7 515 \$</p>	

Réциpiendaires de la deuxième année

Au cours de l'exercice 2009-2010, le FCRC a accordé du financement à 21 stations de campus et communautaires. Les premiers versements ont été effectués en 2009-2010. Les rapports finaux ont été traités au cours de l'exercice 2010-2011.

Programme pour le développement des talents radiophoniques

Réциpiendaire et évaluation du projet	Budget approuvé	Dépenses approuvées	
<p>CFIM Cap-aux-Meules, Qué. Nous écouter, c'est vous entendre Grands reportages sur des thèmes qui préoccupent et influencent les résidents des îles de la Madeleine : les médecins de famille aux Îles, le phénomène de l'érosion des berges, l'économie locale versus l'accès au marché de la grande terre, Internet, la démographie scolaire et l'exode des jeunes, et la conservation de la mémoire du patrimoine vivant.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. Le FCRC a fait le versement final au complet. 	Salaires	6 647 \$ 6 647 \$	6 647 \$ 6 647 \$
<p>CFRC Kingston, Ont. Below the Line: Stories of Poverty and Struggle Recrutement de 8 à 12 personnes vivant sous le seuil de la pauvreté ou en voie de se sortir de la pauvreté pour donner des témoignages diffusés en ondes, archivés sur Internet et sur CD, et présentés sous forme d'installation sonore lors de la Poverty Conference 2010.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. Des modifications à la répartition du budget ont été approuvées. CFRC a dépensé 555 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (340 \$), et CFRC a remboursé les 215 \$ restants au FCRC. 	Honoraires de l'animateur des ateliers Aliments et breuvages pour les ateliers Impression Fournitures pour les ateliers Autobus pour les participants Enregistreuses Zoom H2 Honoraires des participants Distribution	150 \$ 120 \$ 30 \$ 30 \$ 270 \$ 250 \$ 2 500 \$ 50 \$ 3 400 \$	150 \$ 124 \$ 22 \$ 39 \$ 176 \$ 300 \$ 2 020 \$ 14 \$ 2 485 \$
<p>CHES Erin, Ont. Erin History Project Formation de bénévoles pour la production d'émissions hebdomadaires d'une demi-heure sur l'histoire, les pionniers et les fondateurs de la ville, les personnes qui y ont habité, qui y ont établi des entreprises, qui sont allées à la guerre, qui ont causé des scandales et qui ont fait de la ville ce qu'elle est aujourd'hui. Diffusion de courts extraits durant la semaine. Site Web pour approfondir les reportages à l'aide de dessins, de photographies et d'autres documents historiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. La station a prolongé son projet de trois semaines sans en informer le FCRC. Toutes les dépenses ont été engagées au cours de la période prévue pour la réalisation du projet; la station avait simplement besoin de plus de temps pour terminer le tout. Le FCRC a accepté le rapport et versé le paiement final, mais il tiendra compte de cette anomalie lors de l'évaluation de la prochaine demande de CHES. CHES a dépensé 71 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (1 000 \$), et a donc fait un paiement final de 929 \$ à CHES. 	Coordonnateur du projet Conception du site Web Dépenses de production	8 400 \$ 1 500 \$ 100 \$ 10 000 \$	8 400 \$ 1 494 \$ 35 \$ 9 929 \$

Réципиendaire et évaluation du projet	Budget approuvé	Dépenses approuvées
<p>CHLY Nanaimo, C.-B.</p> <p>CHLY News Program Development Project</p> <p>Bulletin de nouvelles régional et formation de bénévoles de la région afin qu'ils soient en mesure de préparer des reportages radio et de produire la programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. CHLY a dépensé 492 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (902 \$), et a donc fait un paiement final de 410 \$ à CHLY. 	<p>Salaires 6 516 \$</p> <p>Enregistreuses et logiciels 300 \$</p> <p>Formateurs 1 600 \$</p> <p>Documents de cours 100 \$</p> <p>Site Web 500 \$</p> <p>9 016 \$</p>	<p>6 491 \$</p> <p>219 \$</p> <p>1 214 \$</p> <p>100 \$</p> <p>500 \$</p> <p>8 524 \$</p>
<p>CHRW London, Ont.</p> <p>London Social Cultural Project</p> <p>Documentaire radio au sujet de l'histoire socio-culturelle de la ville de London aux XXe et XXIe siècles : musique, littérature et théâtre, ainsi que les endroits et les événements qui ont marqué son histoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. CHRW a dépensé 550 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (495 \$), et CHRW a remboursé les 55 \$ restants au FCRC. 	<p>Coordonnateur du projet 3 200 \$</p> <p>Concepteur Web 750 \$</p> <p>Honoraires des bénévoles 1 000 \$</p> <p>4 950 \$</p>	<p>2 650 \$</p> <p>750 \$</p> <p>1 000 \$</p> <p>4 400 \$</p>
<p>CHUO Ottawa, Ont.</p> <p>Jambo Ottawa</p> <p>Recrutement et formation de bénévoles et augmentation du rayonnement communautaire dans le cadre d'un projet ayant commencé en 2009 dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs et s'adressant principalement aux francophones d'Ottawa.</p> <ul style="list-style-type: none"> Plusieurs objectifs ont été atteints. Des changements importants ont eu lieu dans la composition du personnel de la station, ce qui a entraîné une supervision moins qu'optimale du projet. Il y avait des lacunes dans les renseignements financiers présentés par la station. La station a demandé une modification à ses postes budgétaires, mais cette demande était incomplète et a seulement été approuvée en partie. CHUO a dépensé 300 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (628 \$), et a donc fait un paiement final de 328 \$ à CHUO. 	<p>Coordonnateur du programme 3 311 \$</p> <p>2 670 \$</p> <p>Coordonnateur communautaire 300 \$</p> <p>Enregistreuse 6 281 \$</p>	<p>3 311 \$</p> <p>2 670 \$</p> <p>300 \$</p> <p>5 981 \$</p>
<p>CIVR Yellowknife, T.N.-O.</p> <p>Promotion des arts et de la culture à Yellowknife</p> <p>Émission radiophonique hebdomadaire de deux heures axée sur le contenu culturel et artistique se tenant à Yellowknife : spectacles de groupes et musiciens locaux, expositions, festivals d'été et ateliers de création. Entrevues avec des artistes et prestations en direct.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. À la suite de changements importants dans la composition du personnel de la station, le rapport final a été soumis avec trois mois de retard. Le FCRC a fait le versement final au complet. 	<p>Salaires 8 200 \$</p> <p>8 200 \$</p>	<p>8 200 \$</p> <p>8 200 \$</p>

Réципиendaire et évaluation du projet	Budget approuvé	Dépenses approuvées
<p>CJHQ Nakusp, C.-B. Valley of Water: The Arrow Lakes & Columbia River Treaty Documentaires sur l'histoire et l'avenir des lacs Arrow, situés le long du fleuve Columbia. Entrevues avec des intervenants clés, recherches approfondies et reportages produits par des habitants de la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. CJHQ a dépensé 532 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (802 \$), et a donc fait un paiement final de 270 \$ à CJHQ. 	<p>Salaire du jeune stagiaire 6 720 \$ Avantages sociaux du jeune stagiaire 941 \$ Matériel 200 \$ Déplacement à la station CJLY 155 \$</p> <p>8 016 \$</p>	<p>6 720 \$ 471 \$ 200 \$ 69 \$</p> <p>7 460 \$</p>
<p>CKBN Wôlinak, Qué. 10 émissions intitulées les Loco Local Tables rondes en direct réunissant trois ou quatre jeunes qui font une différence dans leur milieu et qui sont des exemples de leadership, de vision et de passion.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. Le FCRC a fait le versement final au complet. 	<p>Coordonnateur du projet 4 125 \$ Directeur des programmes 1 400 \$ Équipement et déplacements du personnel 1 140 \$ Matériel 200 \$ Déplacements des invités 600 \$</p> <p>7 465 \$</p>	<p>4 125 \$ 1 400 \$ 1 140 \$ 200 \$ 600 \$</p> <p>7 465 \$</p>
<p>CKDU Halifax, N.-É. Birthing an Ancient Practice: A Place for Midwifery in Nova Scotia Documentaire radio présentant une variété de perspectives au sujet du rôle historique, actuel et futur des sages-femmes en Nouvelle-Écosse. Programmation diffusée sur les ondes de CKDU, gravée sur un CD et diffusée à l'aide d'un site Web.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. CKDU a eu de la difficulté à présenter des rapports de qualité et à superviser le travail du coordonnateur du projet. La station a demandé par écrit une demande de prolongation du projet, qui a été approuvée par le FCRC. Il y avait toutefois des incongruités dans les explications fournies dans le rapport final. Il semble que ce problème soit principalement imputable au coordonnateur du projet plutôt qu'à la station elle-même, mais la station devra démontrer à l'avenir comment elle assurera la gestion efficace des projets et du personnel. CKDU a dépensé 6 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (202 \$), et a donc fait un paiement final de 196 \$ à CKDU. 	<p>Main-d'œuvre, montage et production 1 224 \$ Conception du site Web et du boîtier CD 300 \$ Production des CD et matériel 300 \$ CD et clés USB 150 \$ Déplacements 50 \$</p> <p>2 024 \$</p>	<p>1 224 \$ 300 \$ 294 \$ 150 \$ 50 \$</p> <p>2 024 \$</p>
<p>CKIA Québec, Qué. Égalité : Genre Féminin Radiomagazine dressant un portrait de la situation des femmes immigrantes sous les thèmes de l'égalité des genres, de l'intégration sociale, de la culture, de la parité, de la santé et des perspectives de carrière.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. Le FCRC a fait le versement final au complet. 	<p>Recherchiste 1 800 \$ Formation 5 000 \$</p> <p>6 800 \$</p>	<p>1 800 \$ 5 000 \$</p> <p>6 800 \$</p>

Réципиendaire et évaluation du projet	Budget approuvé	Dépenses approuvées
CKOA Glace Bay, N.-É. First Nations, First Music Documentaire radio sur l'histoire et l'évolution de la musique autochtone sur l'île du Cap-Breton, particulièrement chez le peuple micmac. <ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. CKOA a dépensé 703 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (1 000 \$), et a donc fait un paiement final de 297 \$ à CKOA. 	Salaire (participant 1) Salaire (participant 2) Charges patronales 10 000 \$	4 500 \$ 4 500 \$ <u>1 000 \$</u> 9 297 \$
CKUT Montréal, Qué. Youth Radio Camp Six camps d'été d'une semaine à l'intention de jeunes de 10 à 17 ans axés sur l'acquisition des compétences techniques et créatives requises pour produire des émissions de radio. Production d'une émission d'une heure par semaine composée d'un montage du travail réalisé par les jeunes. <ul style="list-style-type: none"> Plusieurs objectifs ont été atteints. Le FCRC a fait le versement final au complet. 	Salaires des animateurs du camp Droits d'inscription des participants Coordonnateur de la production 4 860 \$	1 120 \$ 2 540 \$ 1 200 \$ 4 860 \$

Programme de stage radiophonique pour les jeunes

Réципиendaire et évaluation du projet	Budget approuvé	Dépenses approuvées
CFBX Kamloops, C.-B. Youth Internship Program Stage de 15 heures par semaine pour un étudiant qui se familiarisera avec tous les aspects de la radiodiffusion, en ondes et hors d'ondes, et qui produira une nouvelle émission de créations orales qui fera la promotion des musiciens et des initiatives culturelles de la région de Kamloops. <ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. Le FCRC a fait le versement final au complet. 	Salaires Charges patronales 6 509 \$	5 760 \$ <u>749 \$</u> 6 509 \$
CFMH Saint John, N.-B. Saint John Youth Radio Émission de créations orales mise en œuvre par et pour les jeunes de Saint John et touchant à des domaines d'intérêt général comme la culture, les loisirs et l'actualité. Site Web et blogue renfermant les balados de l'émission et permettant aux auditeurs de fournir leurs commentaires et de discuter d'enjeux importants à leurs yeux. <ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. Des modifications à la répartition du budget ont été approuvées. Le FCRC a fait le versement final au complet. 	Déplacements (cartes) Stagiaires Honoraires des étudiants Enregistreuses numériques Matériel 9 850 \$	350 \$ 5 150 \$ 3 987 \$ 220 \$ <u>143 \$</u> 9 850 \$
CFRT Iqaluit, Nu. Radio Iqaluit, reflet de la communauté Embauche d'un étudiant en technologies des médias; prestation de formation et acquisition d'expérience en programmation radiophonique, animation et nouveaux médias. Production d'une émission d'actualités tout au long du stage, dont près de la moitié composée de créations orales, et exploration des nouveaux médias afin de mieux rejoindre la communauté nunavoise dans son ensemble. <ul style="list-style-type: none"> CFRT n'a pas réalisé ce projet. Après le versement du paiement initial de 9 000 \$ par le FCRC, CFRT a déterminé qu'elle ne pourrait mener ce projet, à cause d'autres problèmes de financement. La station a remboursé les 9 000 \$ au FCRC. 	Salaires 10 000 \$	<u>10 000 \$</u> 0 \$

Réципиendaire et évaluation du projet	Budget approuvé	Dépenses approuvées
CFUV Victoria, C.-B. Women's Collective Coordinator - Summer Position Stage pour améliorer les activités de formation et de recrutement du regroupement des femmes de la station CFUV, dans le but d'intégrer plus rapidement les femmes bénévoles des écoles secondaires et de la collectivité aux activités de la station.	Salaires 7 000 \$ Charges patronales 560 \$ 7 560 \$	7 000 \$ 560 \$ 7 560 \$
<ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. Le FCRC a fait le versement final au complet. 		
CIBL Montréal, Qué. Stage diversité Stages d'insertion au monde des médias canadiens pour des jeunes issus de la diversité de Montréal. Production d'un segment de l'émission du matin axé sur la promotion de la langue française, le développement local et l'amélioration des services communautaires.	Salaires des stagiaires 5 000 \$ Formateur 1 050 \$ Équipement 300 \$ Coordonnateur du projet 3 000 \$ 9 350 \$	5 000 \$ 1 050 \$ 300 \$ 3 000 \$ 9 350 \$
<ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. Le FCRC a fait le versement final au complet. 		
CITR Vancouver, C.-B. Live Summer Broadcast Coordinator Stage d'été dans le but d'accroître la capacité de diffusion en direct de la station en offrant de la formation à des bénévoles, en rédigeant un manuel de formation et en planifiant et en présentant des émissions en direct au cours de l'été et de l'automne. Émissions appuyant les groupes et les festivals communautaires et comprenant une participation du public par l'entremise de vox pop, de spectacles et de diffusion à partir de lieux publics.	Salaires 7 840 \$ Charges patronales 605 \$ Déplacements 350 \$ 8 795 \$	7 840 \$ 811 \$ 144 \$ 8 795 \$
<ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. Des modifications à la répartition du budget ont été approuvées. Le FCRC a fait le versement final au complet. 		
CJLO Montréal, Qué. CJLO After School Broadcast Training & Mentoring Program Programme de formation et de mentorat à un maximum de 10 élèves de niveau secondaire jugés à risque. Immersion des stagiaires dans un milieu technique et concret favorisant l'acquisition des compétences et de la motivation nécessaires pour faire carrière dans le domaine de la radiodiffusion.	Frais de formation 3 600 \$ Salaires 2 280 \$ Collations et breuvages 350 \$ Impression des documents de formation 300 \$ CD et enregistreuse 200 \$ 6 730 \$	3 600 \$ 2 280 \$ 343 \$ 26 \$ 200 \$ 6 449 \$
<ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. CJLO a dépensé 281 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (673 \$), et a donc fait un paiement final de 392 \$ à CJLO. 		
CKDU Halifax, N.-É. New Roots Radio Project Cours pratique de huit mois en production radio à l'intention de 8 à 10 jeunes souhaitant acquérir les rudiments du journalisme communautaire. Travail d'équipe avec le soutien d'un mentor chevronné pour la production de 10 épisodes d'une demi-heure sur le thème de l'immigration en Nouvelle-Écosse.	Salaire du mentor 6 080 \$ Honoraires des stagiaires 3 000 \$ Déplacements et communications 300 \$ Frais techniques 300 \$ 9 680 \$	6 100 \$ 3 000 \$ 238 \$ 288 \$ 9 626 \$
<ul style="list-style-type: none"> Tous les objectifs ont été atteints. Des modifications à la répartition du budget ont été approuvées. CKDU a dépensé 54 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (968 \$), et a donc fait un paiement final de 914 \$ à CKDU. 		

Réципиendaire et évaluation du projet	Budget approuvé	Dépenses approuvées	
CKOA Glace Bay, N.-É.	Stagiaire d'été 1	1 050 \$	0 \$
Future Broadcasters of Cape Breton	Stagiaire d'été 2	1 050 \$	0 \$
Deux stages à l'intention de jeunes de la région envisageant une carrière dans le domaine de la radiodiffusion. Conception et production d'une émission de radio hebdomadaire axée sur les activités, les sports et les autres enjeux liés aux écoles secondaires de la région.	Stagiaire parascolaire 1	2 700 \$	3 750 \$
	Stagiaire parascolaire 2	2 700 \$	3 750 \$
	Charges patronales	879 \$	834 \$
		8 379 \$	8 334 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les objectifs ont été atteints. • Des modifications à la répartition du budget ont été approuvées après la présentation du rapport final. • CKOA a dépensé 45 \$ de moins que le budget approuvé. Le FCRC avait déjà retenu 10 p. 100 de la contribution (838 \$), et a donc fait un paiement final de 793 \$ à CKOA. 			

Aperçu

La gestion financière du FCRC incombe à la directrice générale. Les transactions sont examinées et approuvées par le trésorier, et présentées au conseil d'administration une fois par mois.

Chaque mois, le trésorier examine les rapprochements de comptes, les factures, les relevés de carte de crédit ainsi que le rapport financier et les états financiers mensuels. Le rapport financier est envoyé au conseil d'administration une semaine avant la tenue de chaque réunion mensuelle. Lors de ces réunions, le trésorier présente un résumé des activités financières et invite les membres du conseil d'administration à poser des questions, le cas échéant. Le rapport est ensuite soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Toutes les activités de comptabilité et de tenue des comptes sont effectuées par le personnel du FCRC. Le comptable de l'ARC du Canada, Maurice St-Pierre, a offert des conseils à plusieurs égards depuis la fondation du FCRC, y compris l'utilisation du logiciel *Simple Comptable*, l'établissement de prévisions financières mensuelles et annuelles et la tenue des vérifications externes.

Le versement de financement est la principale activité financière du FCRC, tandis que les autres transactions concernent les ressources humaines, le site Web, les réunions du conseil d'administration et du Comité de sélection et les autres coûts indirects.

Le FCRC bénéficie également de contributions en nature, principalement de l'ARC du Canada et de l'ANREC. Il faut souligner que l'ARC du Canada a fourni au FCRC un bureau, les services de son comptable et une connexion Internet sans frais. Le FCRC tient à remercier l'ARC du Canada de cet appui soutenu.

Institution financière et investissements

Le FCRC effectue ses transactions bancaires auprès d'une caisse populaire Desjardins à Ottawa, où il détient les instruments financiers suivants :

- Un compte de chèques standard qui ne cumule pas d'intérêts;
- Un compte Avantage entreprise Desjardins, dont le taux d'intérêt varie en fonction du solde quotidien du compte;
- Une marge de crédit de 50 000 \$;
- Une carte de crédit pour entreprises VISA Desjardins, assortie d'une limite de 20 000 \$.

États financiers vérifiés

Les états financiers vérifiés pour l'exercice 2010-2011 se trouvent à l'appendice 7. Une fois de plus, la vérification a été menée par Marciel Lavallée. Les notes suivantes fournissent plus de précisions au sujet des états financiers.

Aperçu des produits

Contributions au titre du développement du contenu canadien

1. Programmes : Comme le souligne le rapport du vérificateur, le FCRC comptabilise ses produits selon la méthode du report, ce qui signifie que les produits sont constatés uniquement lorsque les charges liées à la source des produits ont été engagées. Les fonds qui ne sont pas octroyés à des bénéficiaires sont reportés à l'exercice suivant. En 2010-2011, un total de 168 445 \$ en financement provenant de la contribution d'Astral Media Radio a été distribué aux bénéficiaires de la deuxième année et aux bénéficiaires de la troisième année (80 447 \$ dans le cadre du Programme pour le développement des talents radiophoniques et 87 998 \$ dans le cadre du Programme de stage radiophonique pour les jeunes).
2. Opérations : Conformément à une entente avec le CRTC, le Fonds a prélevé 20 p. 100 de la première tranche de 200 000 \$ des contributions reçues au titre du développement du contenu canadien (DCC) pour ses dépenses d'exploitation. Le CRTC a également autorisé le Fonds à prélever 40 000 \$ d'une contribution versée en 2009-2010 par Astral Media Radio pour financer ses opérations. Le reste du financement provient des contributions au titre du DCC découlant de transactions prévoyant des avantages tangibles et diverses conditions de licence.

Contribution en nature : Appui offert par plusieurs intervenants, y compris l'ARC du Canada (bureau, Internet, télécopieur, fournitures de bureau), l'ANREC (fournitures de bureau) et Microsoft (logiciels).

Intérêts : Le FCRC touche des intérêts d'environ 400 \$ par mois de son compte d'épargne à la caisse Desjardins. Compte tenu de la situation économique au Canada et des faibles taux d'intérêt en vigueur, le FCRC continuera de placer la majorité de ses fonds dans son compte d'épargne jusqu'à ce que les taux d'intérêt connaissent une remontée significative.

Cotisations : Les membres versent une cotisation annuelle de 20 \$ au FCRC. L'organisme comptait 95 membres en 2010-2011.

Aperçu des charges

Programmes : Ce poste représente le financement distribué au secteur par le FCRC. Veuillez consulter les appendices 8 et 9 pour obtenir la répartition des versements aux bénéficiaires de la deuxième et de la troisième année provenant de la contribution annuelle d'Astral Media (en date du 31 août 2010).

Salaires et avantages sociaux : Ce poste constitue la rémunération de la directrice générale du FCRC.

Frais de réunion : Ces frais comprennent la tenue de l'AGA 2010 et de deux réunions en personne du conseil d'administration (en octobre et en mai), ainsi que les honoraires et les dépenses des membres du Comité de sélection, la participation du personnel et d'administrateurs aux congrès annuels de l'ARC du Canada, de l'ARCQ et de l'ANREC, ainsi que la participation de la directrice générale à des réunions à Toronto et à Ottawa.

Honoraires professionnels : Les honoraires professionnels regroupent les services de comptables et de consultants, la vérification annuelle et les activités de perfectionnement professionnel comme la formation du personnel. La vérification pour l'exercice 2009-2010

constitue près de la moitié de ce poste budgétaire, soit 5 085 \$. Le Fonds a versé 6 305 \$ à deux consultants qui ont mené des recherches et fourni du contenu pour appuyer la préparation du *Plan relatif à la structure et à l'exploitation du FCRC* (2010). L'autre tranche de 1 000 \$ correspond aux services du comptable de l'ARC du Canada (voir les précisions au sujet des contributions en nature).

Traduction : La traduction est un autre poste important. Le FCRC prépare sa documentation interne et externe dans les deux langues officielles, y compris ses procès-verbaux, communiqués, bulletins d'information et communications avec les stations. Tous les documents relatifs aux appels de demandes et à l'évaluation des demandes sont également bilingues. En 2010-2011, le Fonds a notamment effectué la traduction de tous les documents et observations liés au *Plan relatif à la structure et à l'exploitation du FCRC*.

Frais de bureau : Ce poste regroupe le loyer (voir les contributions en nature), les frais annuels, les frais bancaires, les fournitures de bureau, les services d'impression et de photocopie, les frais d'affranchissement, et les droits d'adhésion annuels à Bénévoles Canada, au Ontario Nonprofit Network, à Imagine Canada et à Capacity Builders.

Télécommunications : Les frais du service téléphonique figurent à la rubrique des télécommunications. Le FCRC fait appel à un service de téléconférence pour la tenue des réunions mensuelles du conseil d'administration et les réunions de certains comités.

Assurances : Le Fonds possède une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants fournie par Aon Reed Stenhouse. Le FCRC a droit à un rabais car il est membre de Bénévoles Canada.

Site Web : Ce poste comprend les frais d'hébergement du site Internet chez DreamHost ainsi que le renouvellement annuel du domaine.

Amortissement des immobilisations : Le Fonds comptabilise l'amortissement de son ordinateur portable.

Aperçu de l'actif

Encaisse : Au 31 août 2011, le FCRC détenait 18 267,13 \$ dans son compte chèques et 598 331,18 \$ dans son compte d'épargne.

Débiteurs : La plupart des comptes débiteurs suivants ont été reçus avant le 31 août mais ont été traités en septembre :

- Radio Fredericton : 714 \$ (financement non dépensé à être remboursé par la station; traité le 9 septembre 2011)
- Bell Media : 19 695,86 \$ (traité le 9 septembre 2011)
- BCE : 83 300 \$ (traité le 9 septembre 2011)
- Haliburton Broadcasting Group : 2 884,92 \$ (traité le 9 septembre 2011)
- Rogers Broadcasting : 38 571,43 \$ (traité le 9 septembre 2011)
- GoldenWest Broadcasting : 2 815,32 \$ (traité le 20 octobre 2011)
- COGECO : 120 000 \$ (non reçu au 11 novembre 2011)

Le FCRC a également reçu une contribution de 250 000 \$ de SIRIUS Canada à la suite des engagements du radiodiffuseur pour l'exercice 2010-2011. Cette contribution volontaire a été reçue le 15 septembre 2011. Le FCRC n'avait pas été informé que cette contribution lui serait versée. La contribution ne figure donc pas dans les états financiers vérifiés de 2010-2011; elle sera comptabilisée dans les états financiers de 2011-2012.

Frais payés d'avance : En juillet 2011, le FCRC s'est inscrit à un congrès se tenant en novembre 2011, le Sommet canadien des OSBL.

Immobilisations : Ce montant correspond à la valeur actuelle de l'ordinateur portable du FCRC.

Aperçu du passif

Créditeurs et frais courus : 5 085 \$ du montant figurant à cette rubrique correspond au coût de la vérification 2010-2011, qui constitue des frais courus payables lorsque la vérification est terminée. Le reste de ce montant représente des dépenses payées à l'aide de la carte VISA du FCRC, dont le solde est payé automatiquement le mois suivant.

Produits reportés : Il s'agit de l'encaisse actuelle et des comptes créditeurs disponibles à des fins de distribution et d'opérations pour les années subséquentes. Les contributions reportées au titre du DCC pouvant être distribuées atteignent 866 921,15 \$, tandis qu'une somme de 704,15 \$ est disponible à des fins d'opérations.

Actifs nets : Cette somme correspond à l'excédent accumulé du FCRC. L'excédent des produits sur les charges en 2010-2011 était de 6 231 \$, ce qui correspond à la somme des intérêts versés par le compte de banque et des droits d'adhésion payés par les membres.

APERÇU

La radio de campus et communautaire est au service de la population canadienne et est un reflet de sa diversité. Il s'agit d'une radio locale, ancrée dans son milieu et participative. Le secteur emploie plus de 800 personnes et offre de la formation pratique qui permet à quelque 10 000 bénévoles d'acquérir de nouvelles habiletés — ce sont des personnes de tous les âges, ayant une grande diversité d'antécédents.

Le Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC) est un organisme de financement indépendant et sans but lucratif. La raison d'être du FCRC est de fournir un appui à plus de 150 radios de campus et communautaires à travers le Canada et de contribuer à l'accessibilité, au dynamisme et au renforcement des ressources de ce secteur afin qu'il soit en mesure de produire une radiodiffusion communautaire de qualité à l'échelle locale.

Le FCRC offre ce soutien par l'entremise de programmes de financement touchant aux domaines suivants :

1. Nouvelles locales communautaires et accès : Nouvelles locales, affaires publiques, arts et culture; accès à la communauté et programmation dédiée à tous; et activités de formation et de production.
2. Développement du talent musical local et de la relève : Programmation et projets qui font la promotion de la musique locale et des artistes en émergence.
3. Émergence des technologies de distribution : Planification et implantation de systèmes pour appuyer les nouvelles technologies de distribution de programmes.
4. Pérennité et renforcement des capacités : Compétences et connaissances inhérentes à la capacité des stations de radio communautaire d'offrir un service efficace à leur communauté.

Vision

Le FCRC est un outil financier important au service du développement et de la pérennité de la radio de campus et communautaire au Canada. Il met sur pied des programmes adaptés aux besoins et aux réalités des stations, dans le but d'accroître leurs capacités et de les aider à accomplir leur mandat de service à la collectivité.

Grâce au financement qu'il verse au secteur, le FCRC appuie le développement socio-économique du Canada, le bénévolat et la production soutenue d'une programmation de qualité qui se veut un reflet des collectivités locales en milieu urbain, rural et éloigné.

Buts à atteindre au cours des trois prochaines années

Le présent plan énonce les objectifs et activités clés qui permettront au FCRC d'atteindre les buts suivants au cours des trois prochaines années :

1. Accroître les recettes du Fonds et diversifier ses sources de financement.
2. Établir de nouvelles initiatives de financement souples au profit du secteur et les gérer à l'aide de processus efficaces, impartiaux, justes et équitables.
3. Maintenir et renforcer l'efficacité et l'efficience de la gouvernance et des activités du FCRC.

PROFIL DE L'ORGANISME

À propos du FCRC

Le FCRC a vu le jour en novembre 2007 après trois années de concertation entre les trois plus importantes associations de radios communautaires au Canada : l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARC du Canada), l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ) et l'Association nationale des radios étudiantes et communautaires (ANREC). Même s'il a été fondé par ces trois associations, le FCRC est un organisme distinct et indépendant. Il a ses propres membres, ainsi qu'un conseil d'administration et des processus décisionnels qui lui sont propres.

La structure du FCRC favorise la prise de décisions responsables et transparentes, et permet à toutes les parties prenantes de participer au processus.

- a. Les stations de radio de campus et communautaires canadiennes détenant une licence de radiodiffusion ainsi que les associations qui les représentent peuvent être membres du FCRC. Les stations et associations n'ont toutefois pas à être membres pour être admissibles au financement.
- b. Le conseil d'administration du FCRC comprend de cinq à neuf administrateurs, dont quatre à huit sont élus par les membres lors d'une assemblée générale annuelle. Un siège au conseil est réservé à un administrateur représentant les radiodiffuseurs de radio commerciale¹. Les administrateurs exercent le pouvoir décisionnel au sein du FCRC. Ils ne peuvent avoir de lien avec un bénéficiaire potentiel du financement du Fonds. Cela signifie que les administrateurs du FCRC ne peuvent être un administrateur, dirigeant, membre du personnel ou bénévole actif d'une station ou d'une association de radios de campus ou communautaires. À l'heure actuelle, le conseil d'administration du FCRC compte sept membres.
- c. Le conseil d'administration compte également trois administrateurs de droit sans droit de vote représentant chacune des trois associations fondatrices du FCRC. Ces administrateurs donnent des conseils qui aident le FCRC à prendre des décisions éclairées, pertinentes et efficaces. Toutefois, ils ne participent aucunement aux concours et aux décisions de financement.

Recettes actuelles

En février 2008, le FCRC a lancé son premier appel de demandes de financement dans le cadre de deux programmes : le Programme pour le développement des talents radiophoniques et le Programme de stage radiophonique pour les jeunes. Le but de ces deux programmes est d'appuyer le développement d'une programmation novatrice d'intérêt local, tout en offrant du mentorat, de l'apprentissage et de la formation aux radiodiffuseurs communautaires. Ces programmes ont été mis sur pied grâce à une contribution d'Astral Media Radio par l'entremise du mécanisme de développement du contenu canadien (DCC) du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). La contribution d'Astral est de 1,4 million de dollars sur sept ans. À partir de cette somme, le FCRC distribue annuellement 160 000 \$ au secteur de la radio de campus et communautaire².

¹ Dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2011-431, publiée le 20 juillet 2011, le CRTC a approuvé le *Plan relatif à la structure et à l'exploitation* du FCRC, qui décrit la structure de gouvernance et d'administration du Fonds, ainsi que sa méthode de distribution du financement provenant des recettes au titre du DCC. Dans sa décision, le CRTC a demandé au Fonds d'accorder un siège au conseil d'administration à un administrateur ayant droit de vote représentant un groupe de radiodiffuseurs de radio commerciale (dont les noms sont précisés dans la Politique).

² Cette entente prendra fin au cours de l'année de radiodiffusion 2013-2014. Décision de radiodiffusion CRTC 2007-359, le 28 décembre 2007, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2007/db2007-359.htm>.

Jusqu'à présent, sept radiodiffuseurs commerciaux du Canada se sont engagés à verser un total de 4,6 millions de dollars par l'entremise de diverses contributions volontaires et obligatoires à court terme au titre du DCC³. D'ici août 2012, le FCRC commencera à recevoir plus de 700 000 \$ par année provenant des contributions annuelles de base au titre du DCC des radiodiffuseurs commerciaux⁴.

Financement versé au secteur

Au cours de ses trois premières années, le FCRC a octroyé un total de 480 000 \$ à 46 bénéficiaires par l'entremise de ses deux programmes. Voici quelques exemples des initiatives retenues :

- Des projets de production de nouvelles et de renforcement de services des nouvelles;
- Des initiatives sous les thèmes de l'histoire locale, des arts, de la culture et de la programmation jeunesse;
- L'embauche d'employés, de stagiaires d'été et de jeunes stagiaires, incluant des chefs des nouvelles, des journalistes, des responsables de la programmation et des coordonnateurs de projets;
- De la programmation éducative, comme celle produite grâce aux projets *Aboriginal Language Learning Programming Mentorship* et *Afterschool Broadcast Training Program*;
- De la programmation et des projets de recherche ciblés et constituant un reflet de la collectivité, comme *Radio-réalité* et *LaSalle, ma ville, mon histoire!*;
- Des reportages d'enquête et des documentaires de fond, comme *Below the Line: Stories of Poverty and Struggle*, *Culture rurale* et *The Boat People: Refugee Laws, Human Smuggling and a History of Boat Migrants in Atlantic Canada*.

Les décisions en matière de financement sont prises par un Comité de sélection indépendant de trois membres. Ces personnes ne peuvent être un administrateur, un employé, un dirigeant ou un bénévole actif d'un bénéficiaire potentiel du financement du Fonds, et ne peuvent être un administrateur ou un employé du FCRC. Le Fonds s'emploie à assurer une rotation des membres du Comité de sélection chaque année, afin que les membres ne soient pas indûment influencés par le fait que des demandes antérieures aient été retenues ou non. Le Comité de sélection évalue les demandes à l'aide d'une grille de pointage standard qui vient appuyer ses délibérations. Il soumet ensuite ses recommandations finales à l'approbation du conseil d'administration du FCRC.

Principales parties prenantes

Les parties prenantes suivantes ont un intérêt à l'égard du FCRC ou de ses buts stratégiques :

- Les stations de radio de campus et communautaires détenant une licence de radiodiffusion, ainsi que les associations qui les représentent;
- Les employés et les bénévoles des stations et des associations, y compris les programmeurs radiophoniques étudiants et les membres de la collectivité;
- Les collectivités qui reçoivent de la radiodiffusion communautaire;
- Le CRTC;
- Les ministères, organismes, représentants et employés du gouvernement fédéral dans les domaines des arts, de la culture et du développement communautaire, incluant le

³ Le FCRC obtient, au chapitre des avantages tangibles, des contributions équivalant à 0,5 % de la valeur des transactions de transfert de propriété ou de contrôle d'entreprises de radio commerciale. Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2010-499, *Politique relative à la radio de campus et à la radio communautaire*, le 22 juillet 2010, <http://www.crtc.gc.ca/fra/archive/2010/2010-499.htm>, paragraphes 106 à 110.

⁴ Depuis le 1^{er} septembre 2011, le FCRC reçoit 15 % des contributions annuelles de base au titre du DCC des stations de radio commerciale dont les revenus étaient supérieurs à 1,25 million de dollars au cours de l'année de radiodiffusion précédente, y compris les stations à caractère ethnique et de créations orales. *Ibid.*, paragraphe 98.

ministère du Patrimoine canadien et les organismes chargés du développement socio-économique;

- L'industrie canadienne de la radiodiffusion et des télécommunications;
- Les bailleurs de fonds actuels et potentiels du FCRC.

CONTEXTE ACTUEL

En avril 2011, des représentants du FCRC, de l'ARC du Canada, de l'ARCQ et de l'ANREC ont effectué une analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces pour le FCRC et le secteur. Cette section présente les résultats de cette analyse.

Recettes du FCRC

Astral Media Radio a été l'unique bailleur de fonds du FCRC au cours de ses trois premières années d'activité. Ce partenariat a donné un excellent coup d'envoi au Fonds, puisqu'il lui a permis d'ouvrir un bureau, d'embaucher une directrice générale, d'élire un conseil d'administration et de commencer à distribuer du financement au secteur. Le FCRC a également participé à l'examen de la radio de campus et communautaire mené par le CRTC en 2009-2010 et revendiqué avec succès l'octroi de contributions obligatoires de la part de l'industrie. À compter de la fin août 2012, les recettes annuelles versées au FCRC par les radiodiffuseurs de radio commerciale atteindront quelque 1,4 million de dollars⁵. Il s'agit toutefois d'un seul type de recettes, et ces revenus dépendent entièrement du programme de DCC du CRTC.

Les trois premières années du FCRC ont été un succès. Cependant, le Fonds ne disposait alors pas encore de la capacité nécessaire pour adopter un plan efficace de développement des ressources et pour mener activement des initiatives de collecte de fonds. À la suite de l'approbation du *Plan relatif à la structure et à l'exploitation* du FCRC par le CRTC, les contributions annuelles que les radiodiffuseurs commerciaux verseront désormais au Fonds seront suffisantes pour embaucher du personnel et consacrer plus de ressources aux activités de développement.

Il faut souligner que le FCRC n'est pas un organisme de bienfaisance enregistré. S'il avait le statut d'organisme de bienfaisance, le Fonds ne pourrait verser de financement à la grande majorité des membres du secteur de la radio communautaire, car ces derniers ne sont pas des organismes de bienfaisance. Le FCRC ne pourrait devenir un organisme de bienfaisance sans que des changements soient apportés à la réglementation fédérale encadrant le statut d'organisme de bienfaisance. Dans ce contexte, l'un des défis du Fonds est d'obtenir un appui financier de fondations et d'organismes de bienfaisance.

Vue d'ensemble au sujet des sources de financement

Le FCRC ne doit pas se limiter aux contributions au titre du DCC, car elles sont une source unique de financement et représentent seulement 10 % environ du but à moyen terme du Fonds, soit d'obtenir des recettes de 10,2 millions de dollars par année⁶.

En plus de ses capacités limitées et des défis décrits aux paragraphes précédents, le FCRC doit tenir compte d'autres circonstances. En premier lieu, le Canada se remet encore de la récession de 2008-2009. Ensuite, le nombre de dons par des citoyens est en baisse, ce qui est

⁵ Cette somme comprend les avantages tangibles provenant des contributions volontaires et obligatoires et des contributions annuelles de base au titre du DCC.

⁶ Par « moyen terme », on entend un échéancier de cinq à dix ans.

compensé en partie par le fait que le montant moyen des dons est en hausse et que les dons mobiles connaissent une croissance. Les gouvernements diminuent aussi leurs contributions, et un gel des dépenses est notamment en vigueur au gouvernement fédéral. Enfin, la concurrence est vive puisque tous les secteurs sans but lucratif sont en quête de financement. Le FCRC a donc d'importants défis à relever afin d'obtenir de nouvelles sources de recettes.

Distribution de financement et élaboration de programmes

Le FCRC s'est doté d'une mission et d'un mandat forts et il a retenu une série de priorités pour la mise en œuvre de ses programmes. Il a aussi mis sur pied un processus efficient pour le traitement des demandes de financement (incluant les appels de demandes, les décisions et la gestion des contributions). Étant donné que le guide du demandeur et le formulaire de demande ne sont pas encore prêts, les stations ne connaissent pas encore tous les détails des programmes. Toutefois, l'approche retenue jouit d'un solide appui, puisqu'elle permettra au FCRC de gérer ses programmes de manière souple tout en se conformant aux exigences des bailleurs de fonds.

Au fur et à mesure que le FCRC élargira son éventail de sources de financement, il continuera à fixer ses résultats en fonction des besoins et des réalités du secteur de la radio de campus et communautaire.

Communications

Le FCRC dispose d'outils de communication de base, mais il pourrait en faire plus à cet égard (par exemple, produire des brochures, publier un bulletin d'information plus complet et communiquer à l'aide des médias sociaux).

Le Fonds a établi une bonne collaboration avec le CRTC et il est de plus en plus connu au sein de l'industrie. Des outils de communication efficaces pourraient accroître la notoriété du FCRC et l'aider à obtenir de nouvelles sources de financement. Les organismes gouvernementaux comme Patrimoine canadien, ainsi que leur personnel, ne sont pas suffisamment informés au sujet du FCRC et de ses progrès, et ce, même s'ils ont déjà fait affaire avec le Fonds.

Le FCRC est non partisan. Il ne s'associe à aucun parti politique et ses communications sont un reflet de cette neutralité. Le FCRC s'emploiera à établir des partenariats avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir des fonds supplémentaires. Pour ce faire, il travaillera avec tous les partis et députés fédéraux.

En ce qui concerne les médias sociaux, le FCRC a créé une page Facebook et a ouvert un compte Twitter. Toutefois, les mises à jour ne sont pas fréquentes puisque le Fonds ne compte actuellement qu'une seule employée. Les nouvelles ressources octroyées au Fonds lui permettront de renforcer sa présence médiatique et son profil public.

Ajoutons à cela qu'il existe un intérêt pour les médias communautaires à l'échelle internationale et au sein du milieu universitaire. Le FCRC pourrait chercher à nouer des liens avec des organismes et fonds semblables du domaine de la radio communautaire dans d'autres pays.

Rôle de la radio communautaire dans l'industrie canadienne de la radiodiffusion

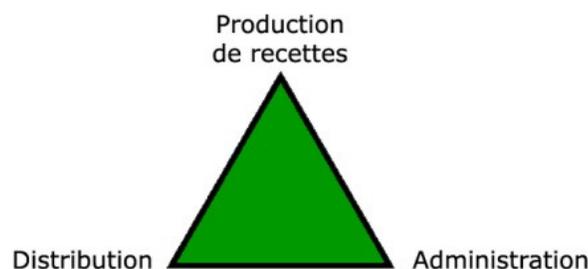
Il existe aujourd'hui un large éventail de choix dans le domaine des médias, un secteur qui est assujéti aux phénomènes de mondialisation, de concentration et de centralisation. Cela fait contraste au fait que les citoyens sont de plus en plus conscients de l'importance des médias communautaires, qui sont une fenêtre sur l'actualité locale.

Le nombre d'auditeurs de la radio traditionnelle connaît un déclin, particulièrement chez les jeunes. Cela dit, la radio est là pour rester. Elle joue un rôle important à l'échelle locale; elle rejoint une grande diversité de citoyens; elle fait appel à de nouvelles plateformes; et elle fournit des services de communication en cas d'urgence. Compte tenu des nouvelles méthodes d'écoute et de distribution, les stations doivent redoubler d'efforts pour demeurer accessibles et pertinentes. Il s'agit d'un défi pour le secteur, car ses capacités, son savoir-faire et son financement sont limités. Les radios de campus et communautaires doivent se doter de capacités techniques supérieures à celles qu'elles sont actuellement en mesure d'acquérir et de mettre en œuvre. Si le secteur ne prend pas ce virage, sa pertinence s'effritera.

Le FCRC se tient au fait des tendances de l'industrie et des initiatives de réglementation, notamment en ce qui concerne la conformité aux normes, la convergence des technologies, les médias communautaires et l'évolution des politiques. Tous ces enjeux sont directement liés aux besoins et aux réalités des stations que le FCRC appuie.

BUTS DU FCRC ET APPROCHE À SUIVRE POUR LES ATTEINDRE

La raison d'être du FCRC est de fournir un soutien financier au secteur de la radio de campus et communautaire. Le Fonds compte trois principaux champs d'action :



Ces trois éléments sont les piliers qui permettront au FCRC de jouer pleinement son rôle d'outil financier au service du secteur. Afin d'accomplir sa mission et de concrétiser sa vision, le FCRC cherchera à atteindre les buts décrits aux pages suivantes. Chaque but est accompagné d'objectifs et d'activités clés.

But 1 : Accroître les recettes du Fonds et diversifier ses sources de financement

Comme le FCRC l'a déjà souligné dans d'autres documents, le secteur de la radio de campus et communautaire estime qu'il lui faudrait environ 20 millions de dollars par année pour répondre à ses besoins immédiats en matière de capacités⁷. À moyen terme, le FCRC souhaite aider le secteur à atteindre au moins la moitié de cet objectif.

Objectifs

Compte tenu du contexte général décrit précédemment, le FCRC s'est fixé les objectifs suivants pour les trois prochaines années :

1. Obtenir un total de 3 à 5 millions de dollars à l'aide d'au moins deux nouvelles sources ou méthodes de financement.

⁷ Voir notamment les observations écrites du FCRC remises au CRTC dans le cadre de l'examen des politiques relatives à la radio de campus et à la radio communautaire, le 15 octobre 2009 (paragraphe 23).

2. Obtenir des fonds pour appuyer toutes les stations, grandes et petites, ainsi que les associations du secteur.

Activités clés

1. Mettre sur pied un Comité de développement composé d'administrateurs et de membres du personnel du FCRC, ainsi que d'experts externes disposant notamment d'une expertise en collecte de fonds et d'un réseau de contacts pertinents. Ce comité aura pour mandat de définir et de mettre en œuvre des stratégies de production de recettes.
2. Produire un plan de développement comprenant les principales sources potentielles de recettes et un plan d'action assorti d'un échéancier. Parmi les bailleurs de fonds potentiels, on compte le gouvernement fédéral, les fondations et le secteur privé.
3. Assurer que les bailleurs de fonds actuels et potentiels, ainsi que les responsables des politiques, comprennent clairement la fonction de la radio communautaire au Canada. Sensibiliser ces intervenants aux avantages du secteur, à ses besoins et aux manières dont ils peuvent lui venir en aide.
4. Élaborer un plan de marketing et de communications.
5. Aider les associations et les stations à rehausser le profil du public du secteur.
6. Resserrer les liens entre le FCRC et les organismes qui ont un mandat ou des buts semblables aux siens, comme FACTOR et MUSICACTION.

But 2 : Établir de nouvelles initiatives de financement souples au profit du secteur et les gérer à l'aide de processus efficaces, impartiaux, justes et équitables

Le FCRC s'emploie à établir une approche axée sur les résultats pour l'octroi de financement et l'évaluation des projets. Cette approche permettra au Fonds, à ses bailleurs de fonds et aux autres parties prenantes d'évaluer concrètement la réussite des initiatives de financement et de mesurer les changements immédiats ainsi que les effets à long terme. La planification, la surveillance et l'évaluation des initiatives seront fondées sur l'atteinte de résultats mesurables établis dès le départ. Cette méthode sera suffisamment souple pour assurer le financement d'une variété d'activités. Elle établira le meilleur équilibre possible entre les besoins du secteur et les besoins de ses bailleurs de fonds.

Le FCRC s'assure que les documents et les procédures encadrant les demandes de financement, la distribution des fonds et la production de rapports sont transparents, simples et efficaces. Le Fonds continuera à communiquer régulièrement avec les stations, les associations du secteur et les bailleurs de fonds pour évaluer la pertinence de ses politiques, processus et résultats.

Objectifs

Le FCRC s'est fixé les objectifs suivants pour les trois prochaines années :

1. Élaborer et mettre en œuvre l'approche axée sur les résultats pour la distribution du financement et l'évaluation des projets.
2. Définir et mettre en œuvre un processus d'évaluation des besoins en collaboration avec le secteur.
3. Recruter des experts externes pour siéger au Comité des programmes du FCRC (à ne pas confondre avec le Comité de sélection indépendant constitué chaque année).

Activités clés

1. En guise de préparation pour le lancement du nouveau « Programme de DCC du FCRC : Développer le contenu canadien à l'échelle locale » prévu à la fin de l'été 2012, former un groupe de consultation composé de représentants du secteur et tenir un processus de demande fictif à des fins d'essai à l'automne 2011.

2. Avant de mettre sur pied de nouveaux programmes, officialiser les résultats et le fonctionnement des programmes actuels afin de confirmer que ces pratiques correspondent aux besoins du secteur et établissent un juste équilibre entre les principes de développement et de pérennité.
3. Examiner périodiquement les processus du FCRC à la lumière des pratiques exemplaires de gestion des subventions et contributions.
4. Assurer que tous les formulaires et lignes directrices produits par le FCRC sont accessibles, disponibles en français et en anglais, et ont un format et une mise en page cohérents.
5. Consulter activement le secteur pour mieux connaître ses besoins et obtenir sa rétroaction au sujet des processus du FCRC.
6. Consulter les associations du secteur avant d'apporter tout changement important aux politiques et aux procédures.

But 3 : Maintenir et renforcer l'efficacité et l'efficience de la gouvernance et des activités du FCRC

Le FCRC s'est engagé à respecter les principes de transparence et de responsabilisation dans sa gouvernance et ses activités. Il contrôle rigoureusement ses dépenses d'exploitation afin de fournir un soutien financier optimal au secteur, tout en maintenant une structure organisationnelle efficace et efficiente.

Au cours de l'exercice et de l'année d'adhésion 2010-2011, le conseil d'administration du FCRC comprend sept administrateurs ayant droit de vote (le nombre maximal est neuf), ainsi que trois administrateurs de droit sans droit de vote représentant chacune des trois associations de radios de campus et communautaires. Le Fonds emploie une directrice générale à temps plein. En date du 6 juillet 2011, le FCRC compte 96 membres.

Depuis sa fondation, le FCRC a consacré la plus grande partie de son temps et de ses ressources à se mettre sur pied, à gérer ses programmes actuels et à établir des liens avec le CRTC et les radiodiffuseurs de radio commerciale afin d'obtenir des contributions financières. Le Fonds n'a donc pas encore eu l'occasion de se concentrer sur l'élaboration de politiques. Les nouvelles ressources octroyées au FCRC permettront de renforcer la gouvernance, la gestion et l'administration de l'organisme.

Objectifs

Le FCRC s'est fixé les objectifs suivants pour les trois prochaines années :

1. Établir un nouveau bureau et embaucher du personnel supplémentaire.
2. Adopter des pratiques officielles de recrutement pour les membres du conseil d'administration et pourvoir tous les postes au conseil.
3. Examiner les politiques et procédures actuelles, afin de les modifier ou de les étoffer au besoin.
4. Planifier et tenir une consultation annuelle réunissant des représentants des radiodiffuseurs communautaires et des radiodiffuseurs commerciaux.
5. Recruter de nouveaux membres au sein du secteur de la radio de campus et communautaire.

Activités clés

1. Louer des bureaux pouvant accueillir au moins trois employés et dotés d'une salle de réunion adéquate.
2. Embaucher un agent de programmes.
3. Rédiger une politique d'emploi. Établir et garder à jour un système de gestion du rendement et d'évaluation pour le personnel.

4. Rédiger et appliquer des politiques relatives aux personnes handicapées, conformément aux exigences du gouvernement de l'Ontario.
5. Réviser la couverture d'assurance actuelle et les règlements administratifs du FCRC pour assurer une protection adéquate des administrateurs en matière de responsabilité civile et d'indemnité.
6. Revoir les règlements administratifs afin de préparer le FCRC pour l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.
7. Préparer un manuel d'instructions sur le fonctionnement et les procédures du FCRC en vue d'assurer la relève du personnel, le cas échéant.
8. Adopter et mettre en œuvre les procédures pour doter le FCRC d'un fonds de réserve afin couvrir les dépenses d'exploitation en cas d'urgence.
9. Définir les paramètres et les méthodes d'évaluation pour tous les plans du FCRC.
10. Mener un examen annuel du plan stratégique.
11. Consacrer une partie du financement d'exploitation au soutien et au perfectionnement du conseil d'administration.

Merci de remplir le présent rapport à mi-parcours, qui a pour but de faire le point sur le déroulement des activités que vous réalisez grâce au financement du FCRC. Les renseignements serviront seulement à des fins internes et demeureront confidentiels. Vos réponses ne doivent pas nécessairement être longues (*un simple « oui » ou « non » peut suffire pour certaines questions*). Prière de **remplir ce rapport à l'aide du logiciel Microsoft Word**. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le FCRC au 613-321-3513 ou envoyer un courriel à Melissa à l'adresse m.kaestner@communityradiofund.org.

1. De manière générale, votre initiative se déroule-t-elle comme prévu?

2. Avez-vous commencé le projet à temps? Avez-vous respecté votre échéancier et/ou les étapes de votre plan d'action?

3. La programmation que vous produisez correspond-elle à votre proposition initiale? Est-elle diffusée aussi fréquemment que vous l'aviez indiqué? Respectez-vous les exigences en matière de créations orales? La programmation est-elle pertinente pour votre collectivité?

4. L'apprentissage des membres du personnel, des stagiaires ou des bénévoles se fait-il conformément à votre proposition?

5. Si vous avez embauché du personnel, avez-vous eu des difficultés liées à la supervision jusqu'à présent?

6. Vos dépenses sont-elles conformes au budget approuvé? Prévoyez-vous demander la réaffectation de certains montants au sein de votre budget? (Le cas échéant, vous devez demander ces modifications au FCRC avant la fin de votre projet.)

7. Avez-vous autre chose à ajouter au sujet de votre projet?

Rappel! Vous devez soumettre les documents suivants dans les 30 jours suivant la fin de votre projet :

- Un formulaire de rapport final dûment rempli et signé par vous ainsi qu'un membre du conseil d'administration de votre organisme;
- Un témoignage des personnes qui participent au volet d'apprentissage;
- Un rapport financier, préparé par votre comptable ou à l'aide de votre logiciel de comptabilité;
- Une copie de vos documents financiers (reçus, talons de chèques de paie, rapport salarial, factures, etc.);
- Une copie de tout le matériel produit dans le cadre de votre projet (manuels, guides de formation, etc.)
- Une copie de la programmation que vous avez produite.

Le FCRC est conscient que les projets ne se déroulent pas toujours comme prévu, et il examine plusieurs facteurs lorsqu'il évalue la réussite des projets. Il vaut mieux indiquer dès maintenant les défis auxquels vous avez fait face, et non attendre le rapport final pour en informer le FCRC.

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport à mi-parcours sont, autant que je sache, véridiques et complets.

Nom et titre du poste

Date



Formulaire de demande du FCRC Février 2011

Programme pour le développement
des talents radiophoniques

Programme de stage radiophonique
pour les jeunes

**Avant de remplir ce formulaire, veuillez lire
les directives concernant les programmes.**

RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTEUR DE LA DEMANDE

1. Faites-vous votre demande en vertu du *Programme pour le développement des talents radiophoniques* ou du *Programme de stage radiophonique pour les jeunes*?

Veillez sélectionner une des options suivantes :

2. Nom de l'organisme :

3. Adresse municipale complète :

4. Adresse postale complète (si elle n'est pas la même que l'adresse municipale) :

5. Nom et titre de la personne-ressource :

6. Numéro de téléphone :

7. Numéro de télécopieur :

8. Adresse courriel :

9. Site Web :

10. Parlez-nous de votre station (prière d'être concis) :

11. Quel est le nombre d'employés et de bénévoles de votre organisme?

Employés à temps plein :

Employés à temps partiel :

Bénévoles :

Autres :

12. Décrivez votre collectivité en un paragraphe. Par exemple, s'agit-il d'un milieu urbain, rural ou éloigné? Quelle est la population de votre collectivité? Y a-t-il d'autres stations de radio communautaire dans votre milieu? Votre auditoire est-il concentré dans la collectivité ou se trouve-t-il dans une plus grande région?

13. S'il s'agit d'une demande en partenariat, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom du partenaire (ou des partenaires) :

Historique de travail en partenariat :

14. S'il s'agit d'une demande en partenariat, à titre d'auteur de la demande, acceptez-vous la responsabilité de la gestion, de la reddition de comptes, de la supervision et des résultats la demande en partenariat?

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDE

15. Nom du projet ou du(des) stage(s) que vous souhaitez réaliser :

16. Décrivez le projet ou le stage.

17. Quels sont les buts ou objectifs du projet ou du stage?

18. Indiquez votre échéancier, y compris les dates de début et de fin, ainsi que les jalons clés du projet ou du stage.

19. Décrivez les activités de mentorat, de formation et d'apprentissage qui feront partie de votre projet.

20. Produirez-vous des manuels, des guides ou des documents semblables?

21. Décrivez la programmation en direct ou préenregistrée que vous produirez.

22. Quelles sont la pertinence et l'importance de votre projet ou stage pour votre station et votre collectivité?

23. Qui bénéficiera de votre projet ou stage, et comment?

24. Comment saurez-vous que votre projet a atteint ses buts?

25. Si votre projet prévoit la création de postes de stagiaires rémunérés ou d'autres postes rémunérés, veuillez décrire comment ces emplois seront supervisés.

DÉCLARATION

À titre de signataire légal de ma station ou de mon association, je confirme que les renseignements figurant dans cette demande et dans les documents qui l'accompagnent sont véridiques, exacts et complets. Je reconnais que si cette demande est acceptée, mon organisme devra conclure une entente formelle et exécutoire avec le Fonds canadien de la radio communautaire, laquelle exposera les modalités de l'aide financière accordée. J'ai inclus :

- Formulaire de demande dûment rempli et liste des annexes
- Résolution du conseil d'administration autorisant la tenue de l'initiative ainsi que la demande d'aide financière y afférente et identifiant le signataire officiel qui sera responsable du projet
- Partenariats seulement : lettre d'entente de chacun des partenaires
- Copie de la première page des lettres patentes, de la charte provinciale ou fédérale de votre organisme, etc.
- Copie de la première page de votre plus récente licence valide de radiodiffusion du CRTC
- États financiers vérifiés du dernier exercice; si vous ne préparez pas d'états financiers vérifiés, veuillez soumettre des états financiers qui ont été examinés par un comptable externe
- Budget d'exploitation de la station ou de l'association pour l'exercice en cours
- Noms des membres du conseil d'administration et du personnel de direction
- Documents d'information généraux au sujet de votre station ou organisme

Signature (pour la version imprimée seulement)

Date

Nom et Titre (caractères d'imprimerie)

Toutes les demandes demeureront confidentielles et ne seront ni publiées ni révélées durant le processus d'évaluation. Le FCRC publiera une liste des demandes acceptées de même qu'un sommaire de chaque projet et stage accepté, ainsi que les sommes accordées à chacun. Advenant que votre demande soit acceptée, les renseignements que vous aurez fournis pourront être, en partie ou en totalité, rapportés au CRTC ou à Astral Media, qui est le bailleur de fonds de ces programmes.

ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE : numéro

Le présent document décrit l'entente d'aide financière (« Entente ») entre le

Fonds canadien de la radio communautaire (« FCRC »)

et

bénéficiaire (« Bénéficiaire »)

concernant le projet/l'initiative/le stage ci-après nommé

projet (« Projet »)

débutant le [date]

et se terminant le [date]

ou à la réception du rapport final.

Le FCRC octroiera au Bénéficiaire une somme maximale de **montant** \$ (« Contribution ») destinée à la réalisation dudit Projet.

1. Une tranche de 90 p. 100 de cette somme, soit **montant** \$, sera versée au Bénéficiaire au début du Projet lorsque le FCRC recevra deux exemplaires originaux de l'Entente, dûment signés.
2. Les 10 p. 100 restants, soit **montant** \$, seront versés au moment du dépôt du rapport final par le Bénéficiaire.

La Contribution est limitée à la somme susmentionnée et ne sous-entend nullement un engagement du FCRC à fournir une aide financière supplémentaire. Advenant que la Contribution soit génératrice d'autres revenus pour le Bénéficiaire, tels que des intérêts bancaires ou des revenus de publicité ou de commandite, le Bénéficiaire n'aura aucune obligation d'en informer le FCRC ni de lui remettre lesdits revenus. L'Entente s'applique exclusivement à la Contribution susmentionnée.

La présente Entente expose les paramètres concernant l'aide financière octroyée par le FCRC ainsi que les obligations du Bénéficiaire. Elle expose également le budget des dépenses approuvées.

Le Bénéficiaire ne pourra apporter aucun changement au Projet, au budget, ni à l'Entente sans le consentement préalable, par écrit, du FCRC.

Tout changement nécessitera la signature des deux parties et sera annexé à la présente.

En signant la présente Entente, le Bénéficiaire prend l'engagement légal de se soumettre aux dispositions suivantes.

SECTION 1 : ATTENTES ET EXIGENCES DU FCRC

1. Contexte : Le FCRC distribue de l'aide financière destinée au développement et à la pérennité de la radio communautaire locale au Canada. Le FCRC s'acquitte de ce mandat en offrant aux radios de campus et communautaires des ressources financières pour les aider à continuer de diffuser une programmation locale et à fournir un accès communautaire ainsi qu'à développer et enrichir cette composante essentielle du réseau canadien de radiodiffusion.

2. Description du Projet : texte

3. Attentes du FCRC envers le Bénéficiaire : Pour recevoir le versement initial de la Contribution, le Bénéficiaire devra fournir deux exemplaires originaux de l'Entente, dûment signés (un exemplaire sera signé par le FCRC et lui sera retourné).

4. Conditions générales : Le FCRC exige que soient remplies les conditions générales suivantes, qui reflètent son propre engagement de même que celui de tout organisme bénéficiaire, ainsi que les règles de bonne pratique en matière de bourses et subventions. Le Bénéficiaire devra :

- 1) destiner la Contribution exclusivement à l'exécution du Projet et ne dépenser les fonds que dans le cadre du budget énoncé dans les présentes;
- 2) **tenir des dossiers adéquats et à jour concernant l'utilisation de la Contribution.** Aux fins des présentes, « dossiers adéquats » signifie la conservation des dossiers, factures et de tout autre document relatif au financement et aux dépenses, conformément aux pratiques comptables en vigueur au Canada;
- 3) durant toute la durée de l'Entente, informer immédiatement le FCRC par écrit de tout changement important concernant l'exécution du Projet ou son financement;
- 4) fournir au FCRC les rapports d'étape et autres renseignements qu'il demandera de temps à autre;
- 5) remettre au FCRC un rapport à mi-parcours sur le projet et l'utilisation des fonds prévus au budget. **Ce rapport doit être remis au plus tard le date;**
- 6) remettre au FCRC un rapport final décrivant comment la Contribution a été utilisée et l'impact qu'elle a eu. **Ce rapport doit être remis au plus tard le date;**
- 7) mettre en pratique des principes tels que l'égalité en matière d'emploi et l'absence de discrimination, tant en qualité d'employeur que dans l'offre et la prestation de services;
- 8) en ce qui a trait à l'affichage de postes financés par la Contribution, s'assurer qu'ils sont ouvertement publiés et pourvus selon des procédures transparentes d'entrevue et d'embauche qui respectent les lois et règlements en vigueur;
- 9) mettre en œuvre les pratiques exemplaires dans les domaines du bénévolat et des organismes communautaires, particulièrement en matière d'égalité et d'absence de discrimination;
- 10) reconnaître le soutien du FCRC dans les documents imprimés pertinents en utilisant le logo homologué du FCRC ou son nom d'organisme constitué accompagné de l'acronyme le désignant;
- 11) remettre au FCRC sur-le-champ, à sa demande, la Contribution en tout ou en partie (selon la décision du Comité des programmes ou du conseil d'administration du FCRC), si l'organisme bénéficiaire :
 - a) a été dissous, liquidé, déclaré insolvable ou en faillite ou s'il a autrement cessé ses opérations (avec ou sans procédures judiciaires);
 - b) cesse de détenir un permis de station radiophonique communautaire canadienne sans but lucratif (conformément aux avis publics CRTC 2000-12, 2000-13, ou 2010-499) ou cesse d'être un organisme sans but lucratif canadien représentant des stations de radiodiffusion étudiante et/ou communautaire;
 - c) est en violation d'une ou de plusieurs des dispositions énoncées dans la présente Entente;
- 12) reconnaître sa responsabilité de se renseigner au sujet des lois, règlements et politiques fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur le concernant, et de s'y conformer;

- 13) s'assurer que le Projet soit réalisé dans sa totalité sans placer quelque personne associée au Projet ou au Bénéficiaire, de quelque façon que ce soit, en situation de conflit d'intérêts;
- 14) s'assurer de détenir des assurances adéquates relativement à la propriété, aux sinistres et à la responsabilité civile, ou se procurer et maintenir de telles assurances s'il n'en détient pas encore. Une couverture adéquate devra être maintenue durant toute la durée de l'Entente. Ladite couverture ne sera pas payée par le FCRC ni à même la Contribution.

5. Assujettissement aux lois : L'Entente sera assujettie aux lois en vigueur au Canada et à toute ordonnance d'un tribunal canadien.

6. Limitation de responsabilité : Le FCRC ainsi que ses administrateurs, employés et mandataires ne seront tenus responsables d'aucuns dommages, pertes, pertes de revenus ou préjudices fortuits, indirects ou particuliers subis par le Bénéficiaire et découlant du Projet ou de l'Entente ou y étant liés de quelque manière que ce soit.

7. Indemnisation : Le Bénéficiaire consent à indemniser et à exonérer de toute responsabilité le FCRC de même que ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires contre tous frais, réclamations, prétentions, dépens, actions, causes d'action, ainsi que contre tous dommages à la propriété et préjudices à la personne (y compris la mort) sans égard à la cause, résultant de, ou liés à la Contribution ou au Bénéficiaire. Le FCRC se tient pour fiduciaire de cette indemnisation envers des tierces parties qui ne sont pas parties prenantes de l'Entente.

8. Confiance du FCRC : Le Bénéficiaire déclare, garantit, consent et reconnaît que le FCRC s'est fié aux déclarations et garanties ci-énoncées dans sa décision d'accorder la Contribution et que les renseignements fournis dans la demande d'aide financière continuent d'être exacts et complets, sans fausse représentation.

9. Propriété et usage du matériel : Le matériel ou le contenu de toute nature produit ou soumis par le Bénéficiaire dans le cadre de l'Entente, y compris la programmation radiophonique ou toute autre information contenue dans le rapport final ou y étant annexée, et tous les droits d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle liés à ce matériel ou contenu, demeureront la propriété du Bénéficiaire et/ou du(des) créateur(s). Le FCRC ne sera pas tenu responsable ni passible de sanctions pour l'utilisation sans autorisation de matériel sur lequel il existe déjà un droit d'auteur ou de propriété intellectuelle.

Le Bénéficiaire déclare et garantit que :

- a) tout le matériel ou contenu qu'il a soumis est sa propre œuvre originale et par conséquent libre de tout droit d'auteur ou de propriété intellectuelle;
- b) ledit matériel ne viole ni ne violera le droit d'auteur, le brevet, la marque de commerce, le secret commercial, ou tout autre droit de propriété, de publicité, d'intimité ou tous autres droits moraux d'une tierce partie;
- c) ledit matériel ne viole ni ne violera aucun règlement, loi ou ordonnance;
- d) ledit matériel n'est pas, ni ne sera, diffamatoire, commercialement diffamatoire, pornographique ou obscène; et
- e) toutes les déclarations factuelles qu'il a faites et fera devant le FCRC sont et seront vraies et complètes.

Le Bénéficiaire consent à indemniser et à exonérer de toute responsabilité le FCRC de même que ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires contre tous frais et dépens, y compris les honoraires d'avocats, résultant de, ou liés de quelque manière, à une violation des déclarations et garanties énoncées ci-dessus.

Le Bénéficiaire accorde au FCRC le droit non exclusif de faire un usage illimité du matériel soumis aux fins suivantes (la liste n'est pas exhaustive) : dresser des sommaires, présenter des rapports à diverses parties prenantes et élaborer des historiques/communiqués destinés à la publication dans le site Internet du FCRC, et ceci à perpétuité. Le Bénéficiaire accorde au FCRC le droit de distribuer et faire usage, de manière non exclusive, de tout contenu de programmation soumis par le Bénéficiaire. Le FCRC aura le droit non exclusif d'utiliser, de mettre en

marché, de conserver, de distribuer, de reproduire, de présenter, d'interpréter, de transmettre et de promouvoir tout contenu soumis par le Bénéficiaire, à perpétuité et sans rémunération au Bénéficiaire. Le Bénéficiaire reconnaît que la diffusion dudit matériel par l'entremise du site Internet du FCRC ou par tout autre moyen de diffusion, ou tout autre usage dudit matériel par le FCRC à des fins promotionnelles ou de marketing, ne seront pas considérés comme une vente ou une licence. Le FCRC aura aussi le droit d'utiliser ledit matériel à des fins de promotion de son mandat et de sa mission ainsi que d'utiliser le nom du Bénéficiaire, les documents biographiques qui le concernent, de même que les logos et les marques et noms de commerce qui le représentent, sans aucune rémunération au Bénéficiaire, ni à d'autres parties.

10. Ni partenariat, ni coentreprise : Il est expressément reconnu et convenu que rien dans cette Entente, ou dans de présents ou futurs amendements ou rapports la concernant, ni aucune avance de fonds faite au Bénéficiaire ne donnera lieu à la création ou à l'existence d'un partenariat ou d'une coentreprise entre le FCRC et le Bénéficiaire.

11. Violation de l'Entente, retenue de paiement et résiliation : Le FCRC se réserve le droit de retenir les paiements convenus ou de résilier l'Entente en cas de violation par le Bénéficiaire de l'une des dispositions de l'Entente, y compris un de ses amendements ou rapports.

Le défaut de se conformer aux dispositions de l'Entente pourra donner lieu à une retenue des paiements de la Contribution jusqu'à ce que le litige soit résolu à la satisfaction du FCRC. Le FCRC pourra aussi retenir des paiements de la Contribution ou résilier l'Entente si, à son avis, le FCRC : a) n'est pas satisfait des progrès réalisés par le Bénéficiaire en regard des exigences énoncées dans les présentes ainsi que dans les politiques d'aide financière du programme de développement du contenu canadien (DCC) du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC); b) estime que le Bénéficiaire n'est pas en mesure de réaliser le Projet de manière satisfaisante; c) estime que le Bénéficiaire ne se conforme pas aux politiques du FCRC ou aux dispositions ci-dessus énoncées.

Tout défaut de résoudre de telles affaires, ou toute infraction aux dispositions de l'Entente, pourra donner lieu au retrait de la Contribution, moyennant un avis raisonnable. Le cas échéant, le FCRC donnera au Bénéficiaire l'occasion de participer au processus d'évaluation et de décision.

En cas de résiliation de l'Entente, le FCRC mettra fin aux paiements de la Contribution. Il pourra alors être exigé du Bénéficiaire qu'il rembourse au FCRC la portion non dépensée de la Contribution. Cependant, le Bénéficiaire devra rembourser même les fonds dépensés si le FCRC juge, à sa seule discrétion, que lesdits fonds ont été dépensés en contravention aux dispositions de l'Entente.

Toute décision du FCRC de résilier l'Entente sera finale et exécutoire.

SECTION 2 : BUDGET DU PROJET

Le tableau suivant constitue le budget autorisé du Projet :

Dépense	Montant
Total	

Toute portion des fonds budgétisés qui n'aura pas été utilisée ou comptabilisée par le Bénéficiaire durant la période délimitée par l'Entente appartiendra au FCRC et lui sera remboursée. Le Bénéficiaire utilisera lesdits fonds

exclusivement aux fins autorisées par le FCRC, à défaut de quoi il les remboursera immédiatement au FCRC ou se conformera aux directives du FCRC à cet égard.

SECTION 3 : ATTENTES ET EXIGENCES

Le Récipiendaire réalisera et mènera à terme les objectifs et les extrants indiqués dans la proposition du Projet.

Le FCRC reconnaît que la réalisation des activités prévues pourrait comprendre des variations par rapport aux extrants prévus dans la proposition du Projet. Le FCRC reconnaît aussi que la réalisation des objectifs du Projet comporte certains risques (par exemple, des besoins imprévus, des changements de personnel ou des dépenses fortuites) qui pourraient avoir un impact sur les résultats du Projet. Le cas échéant, le Bénéficiaire obtiendra l'autorisation préalable du FCRC concernant tout changement. Cependant, le FCRC se réserve le droit de refuser toute demande de changement, puisqu'il doit s'assurer que les fonds sont dépensés et que les objectifs sont réalisés conformément au programme de DCC du CRTC.

SECTION 4 : RAPPORTS ET ÉVALUATION

1. Rapport à mi-parcours : Dans le but d'évaluer le progrès des projets ainsi que l'utilisation appropriée des fonds, le FCRC exige des Bénéficiaires dont les projets ont une durée de quatre-vingt-dix (90) jours ou plus **qu'ils produisent un rapport à mi-parcours sur le Projet vers la moitié de sa période de réalisation, ou date.** Le formulaire de rapport à mi-parcours du FCRC contient toutes les questions pertinentes auxquelles le Bénéficiaire doit répondre pour faire en sorte que le rapport soit complet.

2. Rapport final : Dans le but d'évaluer l'impact de l'aide financière qu'il accorde, ainsi que de rendre compte efficacement de ses activités à ses parties prenantes, le FCRC exige des Bénéficiaires **qu'ils produisent un rapport final concernant le Projet faisant l'objet de la Contribution au plus tard 30 jours après la fin du Projet, ou date.** Le formulaire de rapport final du FCRC contient toutes les questions pertinentes auxquelles le Bénéficiaire doit répondre et dresse une liste de tous les documents de soutien requis pour faire en sorte que le rapport soit complet.

Avant d'être admissible à recevoir le paiement final de la Contribution, le Bénéficiaire devra fournir au FCRC une copie originale des documents suivants, dûment remplis, dont il conservera copie pour ses archives :

- a) Le formulaire de rapport final, signé par une personne autorisée;
- b) Tous les documents supplémentaires exigés dans le formulaire de rapport final.

Le Bénéficiaire doit également remettre au FCRC son formulaire de rapport final en format électronique, accompagné de tous les documents connexes également disponibles en format électronique.

3. Évaluation et vérification des comptes : Le FCRC, ou son vérificateur, pourra procéder à une évaluation ou à une vérification de la Contribution, ou commander une telle évaluation ou vérification. Le Bénéficiaire aura l'obligation de participer à l'évaluation ou à la vérification et de rendre disponibles ses archives, ses livres comptables, sa documentation de soutien et ses rapports.

RATIFICATION

EN FOI DE QUOI, les parties ont ratifié l'Entente, convenue à la date inscrite ci-dessus.

- **BÉNÉFICIAIRE** soumet deux exemplaires originaux de l'Entente, dûment signés, au FCRC avant le commencement du Projet à l'adresse suivante : Le Fonds canadien de la radio communautaire, 325, rue Dalhousie, 2^e étage, Ottawa (Ontario) K1N 7G2.
- **BÉNÉFICIAIRE** ne pourra apporter aucun changement au Projet ni à l'Entente sans le consentement préalable, par écrit, du FCRC.
- **BÉNÉFICIAIRE** soumettra le formulaire de rapport à mi-parcours **au plus tard le date.**
- **BÉNÉFICIAIRE** soumettra le formulaire de rapport final, les autres documents requis, et la programmation **au plus tard le date.**

_____ Signataire autorisé du Bénéficiaire	_____ Titre	_____ Date
_____ Représentant du conseil d'administration du Bénéficiaire	_____ Titre	_____ Date
_____ Melissa Kaestner	Directrice générale, FCRC _____ Titre	_____ Date
_____ John Harris Stevenson	Président, FCRC _____ Titre	_____ Date

FORMULAIRE DE RAPPORT FINAL

Merci de remplir et de nous soumettre ce formulaire de rapport final. Le FCRC accorde une grande importance aux renseignements que vous fournissez, et il les utilisera de deux façons.

Premièrement, ces renseignements nous permettront d'évaluer le succès et les retombées de votre projet et de ceux des autres bénéficiaires, de même que les défis qui en ont découlé. Deuxièmement, nous colligerons tous ces renseignements afin de rédiger un rapport d'impact destiné au CRTC et à notre bailleur de fonds principal, ainsi qu'à des bailleurs de fonds potentiels et autres intervenants de l'industrie, notamment dans le secteur de la radio étudiante et communautaire. Les données quantitatives figurant dans ce rapport d'impact ne pourront être associées à un bénéficiaire en particulier. Cependant, le FCRC pourra faire référence à certains bénéficiaires pour illustrer des succès et des impacts obtenus ou des défis rencontrés. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le FCRC.

Veillez vous servir de ce formulaire avec Microsoft Word pour faire rapport sur la mise en œuvre de votre projet. Autant que possible, veuillez utiliser des données mesurables et fournir des preuves au besoin. Il se peut que les questions ne s'appliquent pas toutes à votre situation. Veuillez inscrire s. o. (sans objet) lorsqu'une question ne vous concerne pas.

Les documents suivants doivent être fournis au plus tard 30 jours après la fin du projet :

- Le présent formulaire, dûment rempli et signé.
- Le cas échéant, un témoignage d'une ou deux pages de chacun des stagiaires/membres du personnel concernés, décrivant leur expérience et ce qu'ils ont retiré du projet. Ces témoignages devraient inclure :
 - a. Le titre du poste, la description de tâches, la durée et les tâches accomplies;
 - b. Une description de la formation, de l'apprentissage ou du mentorat reçu, et ce que la personne estime en avoir retiré;
 - c. Les conclusions : la personne a-t-elle aimé l'expérience? Le projet répondait-il aux attentes? Le ferait-elle de nouveau?
- Un rapport financier, préparé par votre comptable ou à l'aide de votre logiciel de comptabilité, indiquant les dépenses figurant au budget et les dépenses réellement effectuées à la fin du mois où le projet a été terminé. Ce rapport est également connu sous le nom d'état des résultats.
- Des copies de toutes les factures, pièces justificatives, talons de chèques de paie, etc.
- Une copie de tout le matériel produit dans le cadre de votre projet (guides de formation, matériel de promotion, etc.) en format numérique ou imprimé, le cas échéant. Prière de fournir une table des matières, de même qu'un résumé de chaque document décrivant le contenu et indiquant le nom de la personne qui l'a développé.
- Une copie de toutes les émissions préparées dans le cadre de votre projet ou à la fin de celui-ci. Vous pouvez soit soumettre l'émission en format CD, MP3 ou WAV, soit la mettre sur Internet et nous fournir un lien direct aux fichiers MP3. Veuillez inclure une table des matières et/ou des adresses URL.

Veillez faire parvenir le tout par la poste à l'adresse suivante :

Fonds canadien de la radio communautaire, 325, rue Dalhousie, 2^e étage, Ottawa (Ontario) K1N 7G2

Veillez également envoyer le présent formulaire dûment rempli par courriel à :

m.kaestner@communityradiofund.org.

N'hésitez pas à communiquer avec le FCRC si vous avez des questions :

m.kaestner@communityradiofund.org ou 613-321-3513.

SECTION 1 : PARTICIPATION DU RADIODIFFUSEUR ET RETOMBÉES

1. Comment votre organisme a-t-il bénéficié de l'aide du FCRC? Veuillez cocher tout ce qui est pertinent.

- Nouvelles occasions de formation pour les nouveaux employés
- Nouvelles occasions de formation pour les nouveaux bénévoles
- Nouvelles occasions de formation pour les employés actuels
- Nouvelles occasions de formation pour les bénévoles actuels
- Amélioration des activités de formation et de perfectionnement du personnel
- Capacité accrue de créer et de diffuser de la programmation, des services ou des émissions
- Augmentation du nombre de partenariats ou de réseaux dans la communauté
- Participation accrue de la station à la vie communautaire ou aux activités locales
- Participation accrue des animateurs ou des bénévoles
- Bénévolat amélioré par le recrutement et la formation de bénévoles ou la diversification de l'équipe
- Amélioration des ressources techniques
- Visibilité accrue
- Autres (veuillez préciser) :

2. Dans votre demande, vous aviez fourni une estimation du nombre de bénévoles et de membres du personnel qui participeraient au projet, ainsi que du nombre d'heures qu'ils y consacraient directement.

La participation des bénévoles a été :

- La même que les prévisions Plus importante Moins importante

Commentaires :

La participation des employés a été :

- La même que les prévisions Plus importante Moins importante

Commentaires :

3. De nouveaux bénévoles ont-ils été recrutés grâce à ce projet?

- Non Oui Combien?

4. Quels ont été les avantages du projet pour les personnes autres que les employés et bénévoles de votre station ou association? Veuillez cocher tout ce qui est pertinent.

- Programmation originale et innovatrice pour les auditeurs
- Amélioration des services, émissions ou activités
- Sensibilisation à l'égard d'une ou de plusieurs questions d'actualité
- Accroissement des connaissances ou des ressources à la disposition des autres organismes sans but lucratif de votre communauté
- Accroissement des connaissances ou des ressources à la disposition du secteur de la radiodiffusion à l'échelle locale, régionale ou nationale
- Conception d'un modèle qui sera ou qui pourra être utilisé par d'autres organismes
- Autres (veuillez préciser) :

5. Si vous avez en main des articles, des anecdotes, des témoignages ou d'autres éléments faisant état des avantages indiqués à la question 4, veuillez les fournir ici ou les joindre à votre rapport. Si vous n'avez pas de tels renseignements complémentaires à fournir, veuillez passer à la prochaine question.

SECTION 2 : FORMATION/APPRENTISSAGE/MENTORAT

6. Dans votre demande, vous aviez fourni un plan de formation, d'apprentissage ou de mentorat. Avez-vous mis ce plan en œuvre tel que décrit dans votre demande?

- Oui Non Veuillez décrire les modifications apportées :

7. **Combien de personnes ont bénéficié directement du volet de formation, d'apprentissage ou de mentorat de votre projet? Incluez les membres du conseil d'administration, les bénévoles et les employés, et précisez s'il s'agissait de femmes, de jeunes, de membres de groupes marginalisés, et ainsi de suite.**
8. **Une fois le projet terminé, que ferez-vous du poste ou des postes créés dans le cadre du projet? Demeureront-ils des postes rémunérés? Cherchez-vous du nouveau financement? Les transformerez-vous en postes bénévoles? (Si vous n'avez pas créé de poste dans le cadre du projet, veuillez passer à la question suivante.)**
9. **Veuillez décrire les ressources connexes créées dans le cadre du projet.**
10. **Continuerez-vous d'utiliser ce matériel? Le fournirez-vous à d'autres? À qui le fournirez-vous?**
11. **Votre plan de supervision a-t-il été efficace? Veuillez indiquer, le cas échéant, les problématiques concernant la supervision des stagiaires, des nouveaux employés ou des bénévoles ayant participé au projet.**

SECTION 3 : PROGRAMMATION/CONTENU

12. **Dans votre demande, vous aviez décrit la programmation qui serait produite dans le cadre de votre projet. La programmation a-t-elle été produite conformément à la demande?**
 Oui Non Veuillez décrire les modifications apportées :
13. **Combien d'heures de contenu radio ont été diffusées en ondes?**
14. **Quel était le pourcentage de contenu verbal?**
15. **Quel était le pourcentage de contenu canadien?**
16. **Comment et quand ce contenu a-t-il été distribué ou radiodiffusé?**
17. **Décrivez la nature du contenu qui a été diffusé autrement qu'en ondes (diffusion en ligne, balados, CD, etc.)**
18. **Y a-t-il eu une participation active de la communauté au projet?**
19. **Dans le cas de stages pour les jeunes, comment le contenu reflète-t-il ce que le stagiaire ou les stagiaires ont appris?**
20. **Quelle a été la rétroaction des auditeurs relativement à cette programmation?**

SECTION 4 : RÉSULTATS

21. **En général, quel a été le degré d'atteinte des buts du projet?**
 Tous buts atteints Certains buts atteints Aucun but atteint
22. **Quels buts n'ont pas été atteints, le cas échéant?**
23. **Si vous n'avez pu atteindre tous vos buts, veuillez préciser pourquoi en cochant toutes les raisons qui s'appliquent.**
 Retard dans la mise en œuvre

- Changements organisationnels/de personnel (réorganisation interne, changements au conseil d'administration, etc.)
- Sous-estimation du temps requis pour effectuer le travail
- Sous-estimation des ressources requises pour réaliser le projet
- Perte de revenus ou de subventions provenant d'autres sources
- Soutien inadéquat de la communauté ou manque de partenariats pour réaliser le projet
- Autres (veuillez préciser) :

24. Si votre projet a engendré des résultats inattendus, veuillez les décrire.

25. Avez-vous reçu des revenus additionnels en conséquence directe de la contribution du FCRC? Si oui, lesquels?

26. Quelles sont les leçons les plus importantes à tirer de votre projet? Que feriez-vous différemment la prochaine fois?

Si les médias ont parlé de votre projet, veuillez fournir les coupures de presse ou les reportages en pièce jointe.

SECTION 5 : RÉTROACTION

27. Y a-t-il autre chose que vous souhaiteriez nous dire à propos de votre projet?

28. Avez-vous d'autres commentaires?

SECTION 6 : SOMMAIRE

Station :

Adresse postale :

Nom de la personne-ressource, numéro de téléphone et courriel :

Liste de vérification

Pour obtenir plus de précisions au sujet des documents, veuillez consulter la page 1.

<input type="checkbox"/> J'ai rempli les sections 1 à 5 du formulaire de rapport final.	Je n'ai pas rempli toutes les sections parce que :	
<input type="checkbox"/> Je fournis en pièce jointe les témoignages du ou des stagiaires ou membres du personnel concernés par le projet.	Je ne fournis pas de témoignage parce que :	Sans objet <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Je fournis en pièce jointe un rapport financier indiquant les dépenses figurant au budget et les dépenses réellement effectuées à la fin du mois où le projet a été terminé.	Je ne fournis pas de rapport financier parce que : Ce rapport n'a pas été préparé à l'aide de <i>QuickBooks</i> , de <i>Simple comptable</i> ou d'un autre logiciel parce que :	
<input type="checkbox"/> Je fournis une copie de tout le matériel produit dans le cadre du projet.	Je ne fournis pas ce matériel parce que :	Sans objet <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Je fournis une copie de toutes les émissions préparées dans le cadre du projet.	Je ne fournis pas une copie parce que :	

Demande de remboursement

Veuillez tenir compte de toutes les dépenses approuvées. Si vos dépenses ont été plus importantes que les montants approuvés, fournissez-les telles quelles afin que les reçus et factures correspondent aux données du budget.

Type de dépenses	Montant approuvé	Dépenses réelles	Documents requis	Documents fournis?	Détails/précisions
			Copies de tous les talons de chèque de paie	<input type="checkbox"/>	
			Copies de toutes les factures	<input type="checkbox"/>	
			Copies de tous les reçus	<input type="checkbox"/>	
			Copies des réclamations de dépenses internes	<input type="checkbox"/>	
			Copies des formulaires d'inscription	<input type="checkbox"/>	

Total			
--------------	--	--	--

Y a-t-il d'autres précisions que vous souhaiteriez fournir relativement à l'aspect financier de votre rapport, en plus de vos rapports financiers, reçus, talons de chèque de paie, etc.?

J'atteste que les renseignements fournis dans ce rapport final sont, autant que je sache, véridiques et complets.

Nom	Titre
Signature	Date
Signature du président du conseil d'administration	Date

FCRC : Évaluation du rapport final

R É C I P I E N D A I R E	Nom de la station :
	Date d'échéance pour la remise du rapport :
	Numéro d'entente de financement :

DOCUMENTS		
Reçu	Oui/Non	Commentaires
Reçu à temps		
Suivi du rapport à mi-parcours		
Formulaire rempli et signé		
Témoignages		
États financiers		
Reçus, factures, etc.		
Ressources/documents		
Programmation		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS				
Montants approuvés		Montants réellement dépensés		
Catégorie de dépense	Montant	Catégorie de dépense	Du rapport	Approuvé
Dépense 1	4,000	Dépense 1	3,500	3,500
Dépense 2	3,000	Dépense 2	2,000	2,000
Total	7,000	Total	5,500	5,500

AUTRES COMMENTAIRES
<p>Selon les renseignements fournis dans le rapport final, les objectifs de ce projet ont été atteints et le projet a été une réussite.</p>

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL								
<p>Le paiement final peut être versé intégralement.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Paiement initial :</td> <td style="text-align: right;">6,300</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Paiement final (selon l'entente) :</td> <td style="text-align: right;">700</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Montant approuvé :</td> <td style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black;">5,500</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Solde</td> <td style="text-align: right;">800</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">Facture envoyée à la station (date)</p>	Paiement initial :	6,300	Paiement final (selon l'entente) :	700	Montant approuvé :	5,500	Solde	800
Paiement initial :	6,300							
Paiement final (selon l'entente) :	700							
Montant approuvé :	5,500							
Solde	800							

RECOMMANDATION DU FINANCEMENT DE PROJETS FUTURS DU RÉCIPiendaire
Oui/Non, autres commentaires

AUTORISATION
<div style="width: 45%; text-align: center;"> <p>_____</p> <p>Directrice générale du FCRC</p> </div> <div style="width: 45%; text-align: center;"> <p>_____</p> <p>Conseil d'administration du FCRC</p> </div>

**COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.**

**FINANCIAL STATEMENTS
ÉTATS FINANCIERS**

**AUGUST 31, 2011
31 AOÛT 2011**

||| MARCIL LAVALLÉE

**COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.**

TABLE OF CONTENT

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE	
Independent Auditor's Report	1	Rapport de l'auditeur indépendant
Financial Statements		États financiers
Statement of Operations	3	État des résultats
Statement of Changes in Net Assets	4	État de l'évolution des actifs nets
Statement of Financial Position	5	État de la situation financière
Notes to the Financial Statements	6	Notes complémentaires

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Members
Community Radio Fund of Canada Inc.

We have audited the accompanying financial statements of the Community Radio Fund of Canada Inc., which comprise the statement of financial position as at August 31, 2011, the statements of operations and changes in net assets for the year then ended, as well as a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres
Le Fonds canadien de la radio communautaire Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds canadien de la radio communautaire Inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2011, les états des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

COMPTABLES AGRÉÉS | CHARTERED ACCOUNTANTS

500-214, chemin Montréal Road,
Ottawa ON K1L 8L8Tel.: 613-745-8387
Fax: 613-745-9584www.marcil-lavallee.ca
info@marcil-lavallee.caNos partenaires canadiens et internationaux
Our Canadian and International Partners**BHD™**
IAPA

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the organization's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the organization's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Community Radio Fund of Canada Inc. as at August 31, 2011, as well as the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted principles.

Chartered Accountants, Licensed Public Accountants

Ottawa, Ontario
October 26, 2011



Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds canadien de la radio communautaire Inc. au 31 août 2011, ainsi que de ses résultats d'activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 26 octobre 2011

 **MARCIL LAVALLÉE**

COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.

STATEMENT OF CHANGES IN NET ASSETS ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
FOR THE YEAR ENDED AUGUST 31, 2011 EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2011

	2011	2010	
BALANCE, BEGINNING OF YEAR	\$ 6,112	\$ 3,949	SOLDE AU DÉBUT
Excess of revenue over expenses	6,231	2,163	Excédent des produits sur les charges
BALANCE, END OF YEAR	\$ 12,343	\$ 6,112	SOLDE À LA FIN

 **MARCIL LAVALÉE**

**COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.**

**NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
AUGUST 31, 2011**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 AOÛT 2011**

6

1. STATUTE AND NATURE OF OPERATIONS

The Community Radio Fund of Canada Inc. (CRFC) is a not-for-profit funding organization that solicits and distributes funds geared toward the development and sustainability of local community radio broadcasting in Canada. It provides the campus and community sector with the necessary resources to continue providing local programming and community access, as well as to develop and enrich this vital component of the Canadian broadcasting system.

The Organization was incorporated under the Canada Business Corporations Act as a not-for-profit organization, and is exempt from income taxes.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds canadien de la radio communautaire Inc. (FCRC) est un organisme sans but lucratif qui sollicite et distribue des fonds pour le développement et le maintien de la programmation locale dans les radios communautaires au Canada. Il fournit au secteur de la radio étudiante et communautaire les ressources susceptibles de promouvoir la programmation locale et l'accès communautaire ainsi que le développement et l'enrichissement de ce secteur essentiel du réseau de radiodiffusion canadien.

L'organisme est un organisme sans but lucratif incorporé en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Il est exonéré de l'impôt sur le revenu.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

Use of estimates

The preparation of financial statements in compliance with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements, and the reported amounts of revenue and expenses during the period. Actual amounts could differ from these estimates.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
AUGUST 31, 2011

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 AOÛT 2011

7

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Revenue recognition

The Organization follows the deferral method of accounting for its programs grant. Revenue is recognized only when the expenditures related to the revenue source have been incurred in a year. Otherwise, such revenue is deferred until the related expenditures have been incurred.

Grants for operations are recorded in the year to which they relate.

Revenue from membership fees are recognized when they are received. Interest revenue is recognized when it is earned.

In-kind contributions

In-kind contributions are recorded when they are used in the normal course of the Organization's operations and when a fair value can be reasonably estimated.

Capital assets

Computer equipment is accounted for at cost. Amortization is calculated on its respective useful life using the diminishing balance method at an annual rate of 33%.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'organisme comptabilise ses produits provenant de la subvention des programmes selon la méthode du report. Les produits sont constatés uniquement lorsque les charges liées à la source des produits ont été engagées au cours de l'exercice. Autrement, ils sont reportés et constatés une fois que les charges connexes ont été engagées.

Les subventions pour les opérations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits de cotisations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus. Les produits d'intérêt sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Contributions en nature

L'organisme comptabilise les contributions en nature lorsque celles-ci sont utilisées dans le cadre du fonctionnement courant de l'organisme et lorsque la juste valeur des contributions peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Immobilisations

L'équipement informatique est comptabilisé au coût et est amorti en fonction de sa durée de vie utile respective selon la méthode d'amortissement dégressif au taux annuel de 33 %.

COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
AUGUST 31, 2011

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 AOÛT 2011

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Financial instruments

The Fund has elected to classify its financial assets and liabilities in the following manner:

Loans and receivables

Accounts receivable are measured at amortized cost using the effective interest method. Gains and losses related to derecognition of these financial assets are recognized in the statement of operations in the period in which they arise.

Held-for-trading financial assets and liabilities

Cash is measured at fair value using the market price method. Gains and losses are recognized in the statement of operations in the period in which they arise.

Other financial liabilities

Accounts payable and accrued liabilities are measured at amortized cost using the effective interest method. Gains and losses related to derecognition of these financial liabilities are recognized in the statement of operations in the period in which they arise.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Le Fonds a fait le choix de classer ses actifs et ses passifs financiers de la façon suivante :

Prêts et créances

Les débiteurs sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces actifs financiers sont présentés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est évaluée à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Les gains et les pertes sont présentés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Autres passifs financiers

Les créditeurs et frais courus sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces passifs financiers sont présentés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

**COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.**

**NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
AUGUST 31, 2011**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 AOÛT 2011**

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Financial instruments – disclosure and presentation

The Fund has elected to take advantage of the choice to apply the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) Handbook Section 3861, “Financial instruments – disclosure and presentation” in place of Sections 3862, “Financial instruments – disclosures” and 3863, “Financial instruments – presentation”.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Le Fonds s’est prévalu du choix d’appliquer le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » du Manuel de l’Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) au lieu des chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation ».

3. CAPITAL ASSETS

	Cost/ Coût	Accumulated Amortization/ Amortissement cumulé
Computer equipment	\$ 1,206	\$ 908
	\$ 298	\$ 447

	\$ 298	\$ 447	Équipement informatique
--	--------	--------	-------------------------

3. IMMOBILISATIONS

4. CASH FLOWS

A cash flow statement has not been prepared because it would not provide any additional useful information in understanding the cash flows for the year.

4. FLUX DE TRÉSORERIE

L’état des flux de trésorerie n’est pas présenté, car il ne fournirait pas d’information supplémentaire utile pour la compréhension des flux de trésorerie de l’exercice.

**COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.**

**NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
AUGUST 31, 2011**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 AOÛT 2011**

5. COMMITMENTS

The commitments entered into by the Fund under a lease agreement total \$141,004. Payments for the next six years are as follows:

2012	\$ 22,973
2013	\$ 27,568
2014	\$ 28,322
2015	\$ 28,472
2016	\$ 28,848
2017	\$ 4,821

5. ENGAGEMENT CONTRACTUELS

Les engagements pris par le Fonds en vertu d'un bail totalisent 141 004 \$. Les versements pour les six prochains exercices sont les suivants :

2012	\$ 22,973
2013	\$ 27,568
2014	\$ 28,322
2015	\$ 28,472
2016	\$ 28,848
2017	\$ 4,821

6. FINANCIAL INSTRUMENTS

Credit risk

The Fund establishes allowances for doubtful accounts while keeping in mind the specific credit risk of clients, their historic tendencies and economic situation. Approximately 88% of the total accounts receivable is to be received from three entities. The Fund considers that no risk arises from that situation.

Fair value

The carrying value of cash, accounts receivable and accounts payable and accrued liabilities approximates their fair value, given their short-term maturities.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le Fonds établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 88 % du total des débiteurs est à recevoir de trois entités. Le Fonds évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs ainsi que des créditeurs et frais courus se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments viennent à échéance à court terme.

COMMUNITY RADIO FUND OF CANADA INC. /
LE FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE INC.

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
AUGUST 31, 2011

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 AOÛT 2011

11

7. CAPITAL DISCLOSURES

The Fund's main objective with respect to capital management is to maintain a sufficient level of net assets, thereby ensuring the continuity of the Fund and the ongoing fulfillment of its mission.

7. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE
CAPITAL

L'objectif principal du Fonds en termes de gestion du capital est de maintenir un niveau suffisant d'actifs nets pour assurer la pérennité du Fonds et ainsi pouvoir continuer à réaliser sa mission.

Community Radio Fund of Canada
 Schedule B: Summary of Contributions: Owing vs Paid
 Funding Year 2
 COMPLETED

Recipient	Awarded	Start Date		End Date		To be returned	Withheld	Used	%	Notes
		Payable	Paid	Payable	Paid					
Radio Talent Development Program (RTDP)										
Diffusion communautaire des Îles Inc	6,647		5,982 21-Jun-10	214 <i>cr</i>	665 9-Sep-10	249 <i>cr</i>		6,647	100%	
Radio Queen's University	3,400		3,060 12-Jul-10	223 <i>cr</i>			340	2,845	84%	
Eirin Community Radio	10,000		9,000 7-Jun-10	213 <i>cr</i>	929 10-Nov-10	279 <i>cr</i>	71	9,929	99%	
Radio Malaspina Society	9,017		8,115 2-Aug-10	236 <i>cr</i>	410 9-Feb-11	310 <i>cr</i>		8,525	95%	
Radio Western	4,950		4,455 16-Aug-10	240 <i>cr</i>			495	4,400	89%	
Radio Ottawa Inc.	6,281		5,653 16-Aug-10	242 <i>cr</i>	328 9-Mar-11	317 <i>cr</i>	300	5,981	95%	
L'Association franco-culturelle de Yellowknife	8,200		7,380 24-May-10	215 <i>cr</i>	820 25-Jan-11	304 <i>cr</i>		8,200	100%	
Nakusp Roots Music Society	8,016		7,214 2-Aug-10	237 <i>cr</i>	270 12-Jan-11	300 <i>cr</i>	532	7,484	93%	
Coop. de solidarité radio communautaire Nicolel-	7,465		6,718 1-Jun-10	208 <i>cr</i>	747 28-Sep-10	255 <i>cr</i>		7,465	100%	
CKDU FM Society	2,024		1,822 1-Jul-10	222 <i>cr</i>	196 12-Jan-11	302 <i>cr</i>	6	2,018	100%	
Radio Basse-Ville Inc.	6,800		6,120 15-Aug-10	238 <i>cr</i>	680 12-Jan-11	299 <i>cr</i>		6,800	100%	
Coastal Community Radio Cooperative Ltd.	10,000		9,000 16-Aug-10	239 <i>cr</i>	297 25-Jan-11	303 <i>cr</i>	703	9,297	93%	
Radio CKUT	4,860		4,374 24-May-10	209 <i>cr</i>	486 30-Sep-10	256 <i>cr</i>		4,860	100%	
Totals	87,660	0	78,893		5,828	270	2,939	84,451	96%	
Youth Internship Program (YIP)										
Kamloops Campus/Community Radio Society	6,509		5,858 16-Aug-10	241 <i>cr</i>	651 30-May-11	343		6,509	100%	
Campus Radio Saint-John Inc.	9,850		8,865 7-Jun-10	211 <i>cr</i>	985 15-Mar-11	319 <i>cr</i>		9,850	100%	
CFRT Radio Iqaluit	10,000		9,000 1-Jul-10	221 <i>cr</i>			1,000	0	0%	
University of Victoria Student Radio Society	7,560		6,804 25-May-10	219 <i>cr</i>	756 4-Oct-10	259 <i>cr</i>		7,560	100%	
Radio communautaire francophone de Montréal	9,350		8,415 1-Jun-10	217 <i>cr</i>	935 12-Jan-11	298 <i>cr</i>		9,350	100%	
Student Radio Society of UBC	8,795		7,915 14-Jun-10	210 <i>cr</i>	880 9-Nov-10	278 <i>cr</i>		8,795	100%	
Concordia University Radio	6,730		6,057 25-May-10	216 <i>cr</i>	392 12-Jan-11	301 <i>cr</i>	281	6,449	96%	
CKDU FM Society	9,680		8,712 1-Jun-10	212 <i>cr</i>	914 16-Mar-11	320 <i>cr</i>	54	9,626	99%	
Coastal Community Radio Cooperative Ltd.	8,379		7,541 12-Jul-10	224 <i>cr</i>	793 25-Jan-11	307 <i>cr</i>	45	8,334	99%	
Totals	76,853	0	69,167		6,306	9,000	1,380	66,473	86%	

Summary	Radio Talent Development Program	Youth Internship Program	Total
Available funding	87,660	86,112	173,772
Current Payable	0	0	0
Total Paid	84,721	75,473	160,194
Total Year 2 Distributed			160,194
To Be Returned	270	9,000	9,270
Adjusted Year 1 Commitments	84,451	66,473	150,924
Withheld	2,939	1,380	4,319
Year 2 Commitments not used	0	9,259	9,259
Total to be redistributed	3,209	19,639	22,848

**Community Radio Fund of Canada
Schedule C: Summary of Contributions: Owing vs Paid
Funding Year 3**
as of August 31, 2011

Recipient	Awarded	Start Date		End Date		To be returned	Withheld	Used	%	Notes
		Payable	Paid	Payable	Paid					
Radio Talent Development Program (RTDP)										
Diffusion communautaire des Îles inc	4,585		362 dr	4,127	29-Jun-11		458	26-Aug-11	0%	
Campus Radio Saint John Inc.	7,929		347 dr	7,136	20-Jun-11		793	28-Oct-11	0%	
Vancouver Co-operative Radio	8,475		368 dr	7,628	22-Aug-11		847	10-Dec-11	0%	
CFRU 93.5FM	7,200		382 dr	6,480	22-Jul-11		720	11-Sep-11	0%	
Radio communautaire francophone de Montréal	8,800		363 dr	7,920	10-Aug-11		880	30-Nov-11	0%	
Student Radio Society of UBC	9,972		358 dr	8,975	14-Jun-11		997	8-Aug-11	0%	
Assiniboine Campus-Community Radio Society	2,500		385 dr	2,250	22-Aug-11		250	9-Dec-11	0%	
Powell River Community Radio Society	5,210		364 dr	4,689	13-Aug-11		521	26-Nov-11	0%	
CKDU FM Society	3,688		375 dr	3,319	13-Jul-11		369	21-Oct-11	0%	
CKUW 95.9 FM	9,800		386 dr	8,820	22-Jul-11		980	15-Sep-11	0%	
Radio communautaire de LaSalle	6,550		383 dr	5,895	22-Aug-11		655	29-Oct-11	0%	
La Radio communautaire du Manitoba inc.	8,500		389 dr	7,650	22-Aug-11		850	9-Dec-11	0%	
Totals	83,209	0	74,889				8,320	0	0%	
Youth Internship Program (YIP)										
Kamloops Campus/Community Radio Society	6,508		369 dr	5,857	22-Aug-11		651	20-Apr-12	0%	
Trent Radio	5,313		346 dr	4,782	30-May-11		531	26-Aug-11	0%	
Radio Queen's University	5,260		367 dr	4,734	20-Aug-11		526	20-Apr-12	0%	
Radio Boréale CHOW FM 105.3	4,600		376 dr	4,140	13-Jul-11		460	31-Aug-11	0%	
CHRY Community Radio Inc.	5,088		345 dr	4,579	20-Jun-11		509	2-Sep-11	0%	
Smithers Community Radio Society	6,650		357 dr	5,985	14-Jun-11		665	17-Sep-11	0%	
Diffusion Communautaire Baie-des-Chaleurs inc.	10,000		351 dr	9,000	19-Jun-11		1,000	17-Dec-11	0%	
UFV Campus and Community Radio Society (Civ	5,883		377 dr	5,295	22-Aug-11		588	22-Apr-12	0%	
Concordia University Radio	6,389		362 dr	5,750	1-Aug-11		639	31-Mar-12	0%	
CJSF Radio	10,000		384 dr	9,000	22-Jul-11		1,000	30-Jan-12	0%	
Coopérative Radio Chélicamp Ltée	8,350		344 dr	7,515	30-May-11		835	26-Aug-11	0%	
Coastal Community Radio Cooperative Ltd.	8,379		366 dr	9,000	22-Aug-11		1,000	9-Dec-11	0%	
Coopérative Radio Halifax Métro Limitée	7,515		392 dr	7,541	31-Aug-11		838	9-Dec-11	0%	
Radio CKUT	99,935	0	6,764	6,764	15-Aug-11		751	15-Mar-12	0%	
Totals	99,935	0	89,942				9,993	0	0%	

Summary	Radio Talent Development Program	Youth Internship Program	Total
Available funding	83,209	99,639	182,848
Current Payable	8,320	9,983	18,313
Total Paid	74,889	89,942	164,831
Total Year 2 Distributed		99,935	183,144
To Be Returned	0	0	0
Adjusted Year 1 Commitments	83,209	99,935	183,144
Withheld	0	0	0
Commitments not used	0	-296	-296
Total to be redistributed	0	-296	-296
Balance	0	0	0